

PROJET PARKES

D'UNITÉS DE PRÉPARATION DE MATIÈRES PLASTIQUES ET DE RECYCLAGE PAR DÉPOLYMÉRISATION DU PLASTIQUE PET

À SAINT-AVOLD (57)

CONCERTATION PRÉALABLE
11 septembre - 7 novembre 2023

Réunion publique d'ouverture,
Jeudi 14 septembre 2023 à 18h (salle des fêtes de Carling).

La réunion publique d'ouverture de la concertation préalable du projet PARKES s'est tenue le jeudi 14 septembre 2023, à la salle des fêtes de Carling en présence d'intervenants et de 38 participants.

Le diaporama présenté lors de cette réunion se trouve en annexe du présent document.

Intervenants présents lors de cette réunion publique :

- **Gaston ADIER**, Maire de Carling ;
- **Thierry DORMOIS**, Directeur du projet « PARKES », SUEZ ;
- **Lyonel ROUVE**, Directeur général SUEZ RV Trading, SUEZ ;
- **Laurent AUGUSTE**, Directeur général, Loop Industries ;
- **Amélie LIM**, Manager, SK Geo Centric ;
- **Maxime Courty**, Responsable de l'Unité Départementale, DREAL Moselle ;
- **Ronan FLEHO**, 2concert (animateur) ;
- **Mathieu DAVID**, 2concert(animateur) ;
- **Clément DANGREAU**X, 2concert (animateur).

Compte rendu des présentations et des échanges avec le public :

Ronan FLÉHO

Et bien bonsoir à toutes et à tous. Nous sommes ravis de vous accueillir pour cette première réunion publique, dans le cadre de la démarche de concertation préalable, autour du... du projet Parkes qui est l'objet de cette soirée. Je vais tout de suite laisser la parole à Monsieur le Maire de Carling pour un mot d'accueil.

Gaston ADIER

Merci à vous. Donc je suis très heureux de vous accueillir dans cette salle des fêtes de Carling... près de la plateforme chimique de Carling-Saint-Avold, pour ce projet dont on a eu la bonne nouvelle le 16 février, quand cette nouvelle est tombée, que Parkes, Suez, Loop et SK viennent faire le projet Parkes à Carling. Donc c'est un travail d'équipe entre Chemesis de la plateforme chimique, l'Agglo avec son Président Salvatore COSCARELLA, qui est désolé de ne pas pouvoir être là avec nous, mais il a son représentant Thierry ZIMNY qui est là... et donc la Région, le Département, et l'État, donc tout le monde a mis la main à la pâte pour accueillir ce projet à Carling. Il y avait d'autres sites qui étaient prévus, bon... j'espère que ça va se concrétiser. Donc aujourd'hui on est dans la phase préalable du projet de concertation, donc c'est un projet qui passe par la CNDP dont nous avons les représentants ici. Donc merci à vous d'être venus, il y a des gens de Carling, il y a des gens de la région donc merci, et je suis fier d'accueillir ce projet, et je vous repasse la parole.

Ronan FLÉHO

Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Donc effectivement, première réunion publique autour du projet Parkes, projet d'unités de préparation de matière plastique et de recyclage par

dépolymérisation du... du plastique PET. Je suis Ronan FLÉHO du cabinet 2concert, donc un cabinet indépendant qui accompagne le consortium donc Suez, Loop Industrie et SK Geo Centric dans le déploiement de la démarche de concertation, et j'ai le plaisir de coanimer cette soirée avec mon collègue... mon collègue Mathieu dans le cadre de cette... de cette réunion. Installez-vous.

Nous allons passer deux heures ensemble... deux heures, alors je vous rassure tout de suite on libérera suffisamment tôt pour que vous puissiez, pour ceux qui le souhaitent, être devant l'écran de télévision à 21 heures pour le... pour le match de l'équipe de... de France, deux heures ensemble avec quatre temps forts. Clément si tu peux passer...

Première partie donc on... on va travailler sur les... enfin vous présenter, en tout cas vous préciser les modalités de la concertation préalable avec notamment le rôle, Monsieur le Maire l'a précisé, de la CNDP, des garants qui sont là ce soir avec nous. Donc ça, c'est vraiment l'ensemble de la démarche qui sera développée dans les semaines qui viennent sur le... sur le territoire. Un second temps dans lequel les porteurs du projet, donc trois entreprises que vous avez ici présenteront, les modalités et les... les contenus surtout de ce... de ce projet. À l'issue de cette première partie nous ferons un premier jeu de... de questions/réponses avec la... la salle. Dans un troisième temps donc M. COURTY de la DREAL Grand Est nous parlera de la démarche d'autorisation environnementale, l'instruction de ce type de projet donc le rôle notamment des services de l'État, à la fois dans l'instruction des projets, mais aussi dans le suivi de ces... de ces projets. Et dans un quatrième temps donc, un échange avec le public pour que vous puissiez poser toutes les questions à nos intervenants ou faire part d'avis que vous souhaitez... souhaitez exprimer. Alors je vais... rappeler pardon quelques règles de bienséance pour la tenue de cette réunion, donc bien sûr le premier c'est le respect de la parole de... de tous nos intervenants, et le deuxième, c'est la concision dans les échanges, puisque vous êtes assez nombreux ce soir, et je pense que vous avez tous à souhait de pouvoir vous exprimer. Donc on essaiera d'avoir des interventions relativement concises et précises pour que l'ensemble des intervenants puisse répondre à vos questions et vous apporter tous les éléments d'information sur le... le sujet. Mathieu et moi on jouera le rôle de gardien du... du temps, et parfois un petit peu peut-être de Monsieur LOYAL, pour que la qualité de ces échanges permettent vraiment un dialogue et du débat... du débat constructif. Donc je laisse tout de suite la parole à nos garants de la CNDP pour préciser justement leur rôle dans cette démarche de concertation préalable.

Luc MARTIN

Vous m'entendez ? Oui. Mesdames, Messieurs bonjour, donc Valérie TROMMETTER et moi-même sommes les garants de la Commission Nationale du Débat Public qui avons été désignés pour garantir la qualité de ces débats.

Donc si on peut passer au slide suivant... voilà. Donc la Commission Nationale du Débat Public est une autorité administrative indépendante qui... qui a pour vocation de... garantir la qualité des débats dans les concertations qui... qui impactent l'environnement de nos concitoyens.

Slide suivant s'il vous plaît... et donc on défend un grand principe qui est inscrit dans le... le bloc constitutionnel de notre République dans le... le... la charte de l'environnement, l'article 7 que l'on peut découvrir ensemble « Toute personne a le droit d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement ». C'est pour ça que nous sommes là, et c'est pour ça que vous êtes là aujourd'hui aussi. Voilà, donc c'est ce grand principe que nous... que nous défendons et que nous assurons lors de toutes ces étapes de cette concertation.

Slide suivant... voilà, donc cette participation du public elle va se dérouler en deux grandes parties, il y a ce qu'on appelle la participation amont quand le porteur du projet en est au stade de la définition de son projet. Donc nous avons ces débats publics avec vous, et puis tout au long de l'élaboration du projet vous continuerez à être informés... au travers des différents moyens mis en place. Et lorsque le projet sera parfaitement peaufiné avec un dossier réceptionné par les services de l'État ici présents, et bien il y aura une procédure d'enquête publique où là cette fois c'est un commissaire enquêteur qui viendra recueillir vos avis et qui pourra émettre un avis favorable ou défavorable sur ce projet, avant que donc il y ait sa décision de construire. Et donc, tout au long de ce processus, la CNDP s'assure que votre information elle est complète, transparente, voilà.

Slide suivant s'il vous plaît... et donc les six grands principes qui vont nous animer tout au long de ce processus, c'est donc d'une part l'indépendance, je l'ai dit puisque il n'y a pas d'autorité qui peut nous imposer de... de différentes options, la neutralité, parce que à la différence du commissaire enquêteur nous n'émettrons pas d'avis sur ce projet par lui-même. Nous émettrons simplement un avis sur la qualité de la concertation, la qualité des échanges, et puis... la capacité que vous avez eue d'avoir des réponses à toutes les questions que vous poserez. La transparence, parce qu'on s'assurera que les présentations faites par les porteurs du projet soient étayées par le maximum d'informations possibles disponibles à ce stade du projet, l'argumentation aussi est importante, il ne s'agit pas de... de faire un comptage des pour ou des contre le projet, il s'agit vraiment de prendre note et de... de se nourrir de tous les arguments que chacun pourra développer. Donc un argument émis dix fois par dix personnes différentes pèse autant qu'un seul argument bien exprimé par une seule personne. Égalité de traitement, puisque ici il n'y aura pas de petits orateurs ou de grands orateurs, la parole de chacun sera prise en compte, Mme TROMMETER et moi on s'en assurera. Et puis l'inclusion aussi, parce que vous voyez sur un projet aussi impactant pour le territoire, nous ne sommes pas finalement immensément nombreux ce soir, et donc un des soucis pour la CNDP, c'est de convier y compris, essayer de faire participer y compris ceux qui ne s'intéressent pas souvent au projet, et bien par exemple demain matin nous serons avec les porteurs du projet sur le marché de Saint-Avoid pour aller au-devant des habitants qui n'ont pas pu se libérer ce soir, voilà. Et il y aura aussi comme ça trois autres temps de... de proximité qu'on verra un peu plus tard, je crois. Voilà. Suivant... voilà.

Mathieu DAVID

Merci Monsieur MARTIN... donc voilà comme on l'a dit on est sur une concertation préalable, je vais m'éloigner un peu du, du larsen, donc organisée au titre du Code de l'Environnement, donc c'est une concertation qui se tient sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public avec les deux garants M. MARTIN et Mme TROMMETTER.

Donc l'objectif c'est de débattre du projet, de son opportunité, de l'ensemble des enjeux associés à ce projet, que ça soit des enjeux socio-économiques, des enjeux environnementaux, que ça soit des solutions alternatives et également des modalités d'informations et de participation du public à l'issue de la concertation.

Donc en termes de modalités... en termes de modalités c'est une concertation qui va durer huit semaines, elle s'est ouverte ce lundi 11 septembre, et elle va se poursuivre jusqu'au 7 novembre, avec, on le verra un peu plus loin, une... une dizaine de temps publics à organiser sous différents formats. Le périmètre d'information c'est 90 communes qui correspondent au territoire du Warndt-Naborien, et donc c'est à peu près l'équivalent de 126 000 habitants, même si il faut aussi préciser que on parle ici du périmètre d'information, c'est-à-dire que vous pouvez retrouver de la documentation et de l'information dans chacune de ces 90 communes, mais que tout... tout citoyen est libre de... de participer quelque soit son... son lieu de résidence.

Donc le programme de la concertation, donc réunion publique d'ouverture on y est, c'est ce soir... l'idée donc c'est de vous présenter la concertation préalable, ses modalités, le projet dans ses grandes lignes, et... et voilà, et d'échanger avec vous, de faire un premier temps d'échange. Il y aura ensuite la semaine prochaine une réunion de présentation à l'IUT, qui est ouvert au public, mais qui s'adressera tout particulièrement aux étudiants de l'IUT, qui peuvent avoir des questions plus spécifiques sur ce projet que ça... que ça pourrait intéresser. Donc si vous êtes intéressés, vous avez rendez-vous la semaine prochaine à 9 heures et demie, mercredi 20 septembre. Ensuite, sur une réunion thématique sous forme de table ronde débat qui se tiendra également à l'IUT le 28 septembre, où là l'idée c'est de prendre un peu de hauteur par rapport au projet, de pas discuter uniquement du projet Parkes, mais d'interroger vraiment l'opportunité du projet sur les... les enjeux de... de la pollution plastique, et d'interroger les différentes solutions pour réduire la production, réduire la consommation de plastique. C'est une table ronde où on fera intervenir différents intervenants, il y a aura les porteurs du projet qui seront là bien sûr, il y aura également quelqu'un de l'ADEME, il y aura également quelqu'un d'une association environnementale, voilà. L'idée c'est de croiser un peu les regards sur ces questions pour... pour discuter de l'opportunité du recyclage du plastique. Ensuite au mois d'octobre, le 4, le 10 et le 18 octobre il y aura trois ateliers thématiques, où là l'idée c'est d'aborder en plus petits groupes des questions plus particulières liées au projet où on pourra... où on pourra échanger de manière... de manière plus fine.

Un premier atelier sur les questions d'emplois et de formations, qui se tiendra à l'Hôpital, un deuxième atelier sur les enjeux environnementaux qui peuvent se poser liés au projet, où on fera intervenir... où on fera intervenir le... les porteurs du projet et les bureaux d'étude, et enfin un troisième atelier sur les risques industriels.

Donc voilà, si vous avez des questions plus spécifiques par rapport à ces... à ces sujets-là, il y aura des ateliers... il y aura des ateliers plus précis.

Trois débats mobiles également, M. MARTIN vient d'en parler, donc on sera demain sur le marché de... de Saint-Avold pour aller à la rencontre des habitants, des riverains de Saint-Avold. Il y aura comme ça trois débats mobiles, un deuxième sur le marché de Creutzwald, et un troisième cette fois-ci en Allemagne, avec l'idée d'aller vers... vers le public allemand. Les Allemands ne sont pas très loin, la frontière est juste à côté donc voilà, vous pourrez essayer également de... de leur donner la possibilité de s'exprimer dans le cadre de cette concertation. Et enfin, à l'issue de ces neuf temps d'échange, il y aura une réunion publique de restitution qui se tiendra le 26 octobre à Saint-Avold. Donc on est une dizaine de jours avant la fin de la concertation donc il sera encore possible de s'exprimer dans cette concertation, mais ça sera un premier... une première restitution de ce qu'on a pu entendre lors de... lors de ces différents échanges. Donc voilà, inscription possible sur le site Internet de la concertation.

On passe maintenant aux outils d'information et de participation. Donc il y a un site Internet de la concertation qui a été mis en ligne depuis... depuis la fin du mois d'août. Donc voilà, vous pouvez le consulter, concertation-projet-parkes.fr, il comprend notamment une rubrique participative qui permet à toute personne intéressée de laisser un avis, de laisser une contribution ou de poser une question sur le projet. On s'engage... enfin les porteurs du projet s'engagent à y répondre dans un délai le plus... le plus court possible, et la réponse sera également mise en ligne sur le site et consultable par tous. Il y a un dossier de concertation et une synthèse du dossier qui sont disponibles, vous pouvez le récupérer à l'accueil, ils sont également disponibles en Mairie, et ils sont téléchargeables sur le site Internet.

En termes d'information il y a également un flyer qui a été distribué dans les boîtes aux lettres des habitants les plus... les plus proches du... du périmètre donc dans les communes... dans les communes alentours, il a dû arriver la semaine dernière, et donc il est muni d'une carte T. Si les gens souhaitent participer par écrit, ils peuvent renvoyer la carte T par La Poste, c'est une carte prépayée et voilà, nous on reçoit la contribution et donc on l'intègre... on l'intègre aux contributions de la... de la concertation. De la même manière, il y a des registres papier qui sont disponibles dans cinq communes, Saint-Avold, Carling l'Hôpital, et deux communes en Allemagne Creutzwald et Völklingen, où les gens peuvent faire des contributions écrites. Il y a également de l'information avec des affiches grand public qui sont dans les... dans les lieux publics et les commerces des communes environnantes. Vous pouvez bien sûr vous exprimer en vous adressant directement aux deux garants de la Commission Nationale de Débat Public.

Et enfin, il y a également, donc on a parlé du temps d'échange sur le marché de Völklingen, il y a également des... l'ensemble des outils d'information et de participation sont traduits en langue allemande pour permettre à la population allemande de s'exprimer. Le site Internet existe en langue allemande, l'ensemble des documents également. Et donc, à l'issue de la concertation... donc elle se termine le 7 novembre, au plus tard un mois après cette concertation, les garants de la CNDP rendront un bilan en... en expliquant un peu ce qu'ils

ont entendu, les enseignements qu'ils en tirent, et surtout en formulant un certain nombre de questions ou de recommandations à l'attention des porteurs du projet, qui auront deux mois pour répondre à ces... à ces recommandations dans un bilan réponse qui donc lui sera remis au plus tard début février 2024. Et donc je précise ici que ces deux bilans seront rendus publics, et ils seront disponibles sur le site Internet de la concertation. Voilà, on va maintenant voir le projet Parkes dans le détail, donc je vais laisser la parole à Thierry DORMOIS, Directeur de projet.

Thierry DORMOIS

Merci Mathieu. Déjà... est-ce que ça fonctionne ? Oui ça a l'air de fonctionner, c'est impeccable. Eh bien, écoutez, c'est super, la technique est au rendez-vous. Déjà merci, merci à vous tous de vous être rendus disponibles, et puis d'assister à cette... à cette réunion d'ouverture. Donc ce qu'on va vous proposer maintenant c'est de vous présenter donc le projet Parkes, donc voilà, donc le projet Parkes c'est une plateforme, ça va être une plateforme de... de recyclage d'un certain type de plastique. Ce plastique vous le connaissez tous, c'est le polyéthylène téréphtalate, voilà, donc c'est on va dire le plastique le plus communément utilisé dans vos emballages. Donc tous les jours, tous les jours, tous les jours, vous manipulez du polyéthylène téréphtalate. Et donc notre objectif aujourd'hui, ça va être de créer cette plateforme de recyclage, et on va vous expliquer donc comment nous avons vu le projet... comment nous souhaitons le structurer, et surtout, comment nous souhaitons l'intégrer au sein de votre environnement quotidien. Donc pour ça, je pense que la première des choses consiste à se présenter soi-même et à vous expliquer qui nous sommes, et quelles sont les sociétés qui vont porter ce... ce projet Parkes. Donc je vais passer la parole en priorité à Lionel, donc Lionel de la société SUEZ. Voilà, Lionel écoutes, à toi de... à toi de jouer, à toi de nous présenter SUEZ.

Lyonel ROUVE

Bonsoir à tous, merci d'être là, merci, Monsieur le Maire pour votre accueil. SUEZ c'est un Groupe français de 40 000 personnes présentes dans deux métiers, l'eau et les déchets. Nous sommes déjà présents dans le secteur du recyclage des plastiques avec trois usines en France, et une quatrième en partenariat avec d'autres acteurs du marché. Notre apport principal elle va dans ce projet Parkes, c'est de sécuriser l'approvisionnement de l'usine en plastique qu'on va ensuite recycler, donc amener de la matière et commencer à la préparer juste avant le processus chimique de dépolymérisation et repolymérisation.

Laurent AUGUSTE

Bonsoir, je suis Laurent AUGUSTE, je représente la société Loop. Nous sommes Le Petit Poucet sur... sur l'équipe de trois, donc une société canadienne qui est à l'origine du développement de la technologie du procédé qui veut être central pour... pour ce projet de recyclage du PET. J'aurai l'occasion d'expliquer un peu... un petit peu plus le procédé dans quelques... quelques minutes.

Amélia LIM

Oui, bonsoir, Messieurs, Mesdames, veuillez excuser mon mauvais français, mais j'ai essayé quand même. Donc je m'appelle Amélia, je travaille pour SK. SK c'est une société Sud-Coréenne, et on a commencé notre business chimie à partir de 1962. Donc à partir de ça on a opéré des études et tous les autres produits chimie et nous sommes ici pour aider le projet, et j'espère que on peut ajouter notre technologie et opération dans ce projet-là. Merci beaucoup.

Thierry DORMOIS

Merci Amélia, et pas de souci ton français, je peux t'assurer que depuis qu'on travaille ensemble, ton français s'améliore de jour en jour. Donc merci à tous les efforts que tu fais pour l'ensemble des équipes. Est-ce qu'on peut vous demander les slides suivantes Messieurs s'il vous plaît ? (Rires) OK, eh bien, écoutez pas de souci, donc on s'adapte par rapport aux besoins. Les slides suivantes ce sont la présentation... la présentation des objectifs c'est-à-dire pourquoi est-ce qu'on a souhaité faire ce projet ? Donc de mémoire je pense que tu dois en connaître certains Lionel, donc je te repasse la parole. OK ? Et je compléterai.

Lyonel ROUVE

J'espère que c'est ce qu'il y a dans la slide, donc... mais bon, non, mais le premier objectif il est évidemment... évidemment de répondre aux enjeux réglementaires en termes de... recyclage des déchets. Donc l'objectif c'est de... d'éviter que les déchets ne partent soit en décharge, soit en incinération, mais soient effectivement valorisés, recyclés. Juste un chiffre qu'on l'ait en tête aujourd'hui à peu près deux tiers des emballages plastiques qui sont mis sur le marché terminent soit en enfouissement, soit en incinération, mais elles sont pas valorisés. C'est ce gisement-là qu'on va chercher. On veut faire de la valorisation de la matière.

Un deuxième objectif c'est évidemment un ancrage local, donc on y reviendra, mais notamment en termes d'emplois Thierry en dira un peu plus là-dessus, plus de détails un peu plus tard, mais on prévoit la création de 200 emplois directs grâce au projet.

Le troisième, ces objectifs seront liés, c'est un peu lié au premier, mais aux enjeux du recyclage du plastique. La réglementation va être forte, à partir de 2025, 25 %... les... les bouteilles d'eau que... que l'on peut acheter devront incorporer 25 % de matières recyclées. Il faut créer cette capacité, c'est l'un des objectifs du projet Parkes. Contribuer à l'autonomie de la région Grand Est pour la gestion de ses déchets, le gisement des déchets ne va pas se concentrer sur la seule région Grand Est, mais ça sera la priorité pendant l'approvisionnement concentrique, et la première priorité sur la région. Le tissu industriel local, j'en ai touché un mot, participer à la revalorisation des friches industrielles du territoire, c'est un point important parce que c'est une opportunité pour nous sur le site de Saint-Avoid. On va vous expliquer un peu plus en détail pourquoi, mais c'est notamment un site qui existe, on va pas avoir besoin de réartificialiser un nouveau terrain donc c'est une vraie chance. Et puis évidemment aussi c'est... c'est réduire la consommation de l'énergie fossile par l'utilisation de réseaux de chaleur existants d'une part, c'est-à-dire on ne va pas

créer de nouveaux réseaux, mais aussi réduire la consommation de matières fossiles via le métier du recyclage puisque en produisant du plastique recyclé, en réutilisant ce qui a déjà été mis sur le marché, on va économiser les ressources primaires. Voilà les principaux outils des fondements du projet.

Thierry DORMOIS

Merci... merci, Lionel. Donc en complément par rapport à ce que... à ce que Lionel a dit... si on ne recycle pas le plastique, il faut le fabriquer, et évidemment tout le monde le sait, surtout dans une région comme celle-ci, le plastique il se fabrique à partir du pétrole. Donc plus on va recycler de plastique, moins on va utiliser le pétrole, et bien évidemment, mieux l'environnement se portera. Voilà, donc c'est un petit peu notre motivation sur ce sujet, c'est ce qu'on va essayer de développer donc ensemble dans cette présentation, donc slide suivante.

Voilà, OK. Donc le projet Parkes, il va être constitué physiquement par deux usines. Deux usines, une première usine dont l'objectif va être d'assurer la préparation des matières plastiques qui vont être collectées. On vous l'a expliqué, aujourd'hui ces matières plastiques elles vont en incinération, elles vont en enfouissement, c'est pas top, donc on va essayer de récupérer l'ensemble de ces matières plastiques, et SUEZ va être en charge de cette opération, et derrière, ces plastiques on va les préparer. Les préparer, ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'on va déjà commencer par les laver, parce qu'il va y avoir tout un tas d'impuretés, il va y avoir je sais pas des... des... de la boue, des restes alimentaires ou ce genre de choses, donc on va les laver, on va les broyer, et on va surtout les séparer. Parce que nous ce qui nous intéresse c'est le PET, le polyéthylène téréphtalate. Les autres plastiques, on pourra pas aller les recycler. Il faudra qu'on les garde et que derrière on puisse les réutiliser dans d'autres solutions de recyclage probablement chimiques. D'accord ? Mais qui ne seront pas réalisés ici sur le site.

Ici sur le site, on va se concentrer sur la fraction téréphtalate. Et donc ça, ça va être le rôle de la deuxième usine. La deuxième usine elle va récupérer ces fractions de plastique essentiellement PET, voilà, je vous en ai amené, c'est ça, en sortie de la première usine, vous allez avoir typiquement ce genre de produit. Alors on va le faire circuler, n'hésitez pas, vous pouvez ouvrir, vous pouvez le toucher, et ça c'est ni plus ni moins que du plastique qui a été lavé, broyé, et trié. Voilà. Monsieur le Maire, je vous le passe, n'hésitez pas à le faire circuler. OK ? Et deuxième usine, on récupère donc ces paillettes de plastique que je suis en train de vous faire circuler, et on va les transformer chimiquement de façon à pouvoir les recycler. Alors, je n'interviens pas pour l'instant sur le process parce que on a une partie process qui va être présentée par Laurent. Donc Laurent vous expliquera plus en détail comment est-ce que ce miracle chimique va se passer. Qu'est-ce qu'on peut dire de plus ? Ici on a fait une décomposition, mais qui vraiment... mais qui est très... qui est très macro, sur la structure de la matière première des déchets que nous envisageons au sein de l'usine. Donc on voit que le PET c'est de l'ordre de 48 % à peu près, donc une moitié à peu près, 45 %, ça va être des.. des déchets plastiques qui ne seront pas du PET, donc essentiellement, on va dire, des polyoléfines pour les spécialistes. Et je pense qu'il y en a ici dans la salle, donc ce seront essentiellement, majoritairement des polyoléfines donc du PE ou du PP, voilà, qui vont

arriver ici. Alors évidemment ce PE et ce PP on va le garder de façon très précautionneuse, et je peux vous assurer que il va y avoir beaucoup de débouchés ultérieurs pour ces PE et ce PP, peut-être même au sein de la plateforme chimique... de Chemesis. Voilà. Derrière, un petit peu d'humidité bien évidemment, des déchets ultimes, oui des restes alimentaires, on collecte une barquette de jambon, peut-être que potentiellement il peut y avoir un petit bout de jambon qui reste à l'intérieur, voilà. Donc à un moment donné il faudra effectivement être en mesure de les traiter, et on va avoir des déchets résiduels qui vont nécessiter une filière de traitement spécialisé. On pense notamment aux... aux... aux pigments de coloration. D'accord ? Majoritairement vous avez beaucoup sur le marché des bouteilles rouges ou des bouteilles vertes. Ces bouteilles il va falloir les traiter, et cette couleur rouge il faudra l'enlever donc ça va être des pigments donc des colorants, à un moment donné il faudra... il faudra qu'on les retrace. Voilà.

Donc vous avez ici sous les yeux un peu la structure moyenne d'une... d'une tonne de déchets entrants sur le... sur le process. Un objectif, bien évidemment en sortie c'est 70 000 tonnes, 70 000 tonnes de PET recyclées. Laurent insistera bien sur cette partie donc en vous expliquant le process, et le point fort qu'il y aura vraiment sur ce projet, c'est la qualité du PET que l'on va retrouver en sortie. Notre objectif est de viser une qualité que l'on appelle une qualité premium, une qualité totalement identique à celle d'un produit vierge... qui sera bien évidemment principalement l'utilisation de... de l'industrie alimentaire.

Slide suivante. Alors, le projet Parkes... vous connaissez encore mieux que moi le terrain... projet est d'aller l'implanter sur le site des anciennes Cokeries de Carling, et notamment dans la partie Sud Ouest du terrain, donc le long de la route départementale et à proximité de la centrale Émile-Huchet. Voilà.

Donc aujourd'hui l'emprise foncière... est de l'ordre d'une... d'une vingtaine d'hectares, les équipes, les bureaux d'étude travaillent actuellement sur les projets d'implantation, voilà. Où est-ce que nous sommes situés ? Écoutez... ce qu'il faut que je vous dise c'est que on a fait le choix le choix de... de ce projet, et d'implanter ce projet ici à Saint-Avoid. Une des raisons essentielles de notre choix c'est la qualité de l'ensemble des infrastructures qui sont disponibles ici dans la région. Voilà, et ça c'est quelque chose qui est remarquable... y a... y a des autoroutes, y a... y a des accès ferroviaires, y a des logisticiens qui ont l'habitude de travailler... et puis, on aura l'occasion d'en reparler aussi de façon ultérieure, y a... y a un accueil humain qui est aussi remarquable ici sur la région. Voilà. Donc beaucoup de critères qui nous ont fait choisir cet... cet emplacement ici sur Saint-Avoid... pardon ? Saint-Avoid et l'Hôpital, exactement, très bonne remarque, merci (rires). Merci pour la précision. Un bassin d'emplois et de formation adaptés... oui, il y a une tradition effectivement, et cette tradition elle est importante et elle compte effectivement pour nous potentiels employeurs ici sur le secteur, pouvoir s'appuyer sur les compétences et les connaissances locales c'est un plus.

Slide suivante. Alors si on met quelques chiffres, parce qu'à un moment donné il faut toujours parler de chiffres, en entrée donc on prévoit... alors un maximum, je dis bien un maximum, un maximum de l'ordre de 140 000 tonnes de déchets qui rentreraient donc dans l'usine. En vérité tout dépend de la concentration, c'est un peu technique, tout dépend de la concentration de la teneur en PET et des gisements qui sont approvisionnés, voilà. Bon, si

plus on a une teneur faible en PET, et plus il faut faire rentrer des plastiques. Voilà. Donc c'est un maximum de ce que l'on a prévu, donc de 145 000 tonnes pour produire derrière donc 70 000 tonnes de PET recyclées par dépolymérisation. L'investissement il est de l'ordre de 440 millions d'euros, l'emprise foncière, on en a parlé, c'est 20 hectares. Le bilan... le bilan complet au niveau des émissions de gaz à effet de serre, c'est un potentiel de 360 000 tonnes de CO2 qui sont évités par rapport à une production de PET à base de pétrole. Voilà. Donc d'un point de vue environnemental c'est quand même significatif, OK ? Et donc mieux vaut utiliser la matière déjà existante sur le marché que de refabriquer de nouveaux emballages. En termes d'emplois... on prévoit donc à ce jour... c'est même 204 emplois directs qui sont prévus aujourd'hui sur les fiches de poste, voilà. Et ces 204 emplois directs et bien génèrent mécaniquement sur l'ensemble de la plateforme, dans l'ensemble des... des Communautés, de 1 000 à 1 200 emplois induits, voilà, tout confondu. Donc c'est aussi une contribution que l'on souhaite significative au niveau des Communautés, au niveau des différentes communes, et écoutez, on serait très fier de pouvoir participer à ce... à ce dynamisme, et... au développement donc de l'ensemble des communes.

Calendrier prévisionnel, donc nous sommes au point de départ de la concertation... donc nos amis de la CNDP et de 2concert vous ont expliqué comment ça allait se... se dérouler. Nous travaillons actuellement en collaboration avec les services de l'État pour l'instruction de nos dossiers et permis de construire.

Nous estimons que l'enquête publique devrait avoir lieu aux alentours du deuxième semestre de l'année prochaine, en ordre de grandeur, voilà, approximativement, en vue d'une obtention des... des arrêtés préfectoraux et des autorisations d'exploitation au quatrième trimestre de l'année prochaine. À partir de là... munis des autorisations, nous pouvons commencer le... le chantier. Nous prévoyons deux années de construction pour l'usine, et donc une mise en service en 2027, pour l'ensemble du projet.

Alors, bien évidemment... on est bien conscient qu'on se doit à ce jour d'essayer d'anticiper le... le maximum de vos interrogations, le maximum des questions que vous pourriez vous poser, et bien évidemment on a commencé un peu à... à réfléchir en termes environnemental, en termes sociétal, quel pouvait être l'impact d'un projet tel que Parkes. Donc... aujourd'hui on se dit quelles sont les principales nuisances ? Oui, tout à l'heure on a dit « les fumées elles vont dans le sens de l'Hôpital » « ah ben oui OK » « est-ce qu'il va y avoir des fumées, est-ce qu'il va y avoir des odeurs ? ». Donc ce sont des éléments sur lesquels nous commençons à travailler sur ce sujet, aujourd'hui on ne prévoit pas de nuisance olfactive significative, le procédé de dépolymérisation et de repolymérisation est totalement neutre au niveau olfactif. Ensuite, il faudra limiter les émissions sonores des équipements, oui s'il y a des équipements bruyants, oui faudra mettre en place des mesures... des mesures de réduction des émissions sonores. Oxydateurs thermiques pour les effluents gazeux des process, est-ce qu'il va y en avoir ? Très probablement, on est sur des process qui sont des process chimiques donc à un moment donné il va y avoir un effluent gazeux. Dans les températures dans lesquelles on travaille, l'objectif c'est pas d'aller rejeter dans l'atmosphère, l'objectif c'est de tout concentrer et de faire du PET. Sauf qu'à un moment donné, il peut y avoir un effluent gazeux, voilà. S'il y a des effluents gazeux qu'est-

ce qu'on fait ? Il y a des réglementations par rapport à ça, on prévoit aussi un oxydateur thermique, on prévoit d'appliquer les best practice, les best practice, les meilleures solutions, l'état de l'art... Voilà, les meilleures techniques, merci (rires). Merci, M. COURTY. Voilà, donc les meilleures techniques disponibles... le traitement de l'eau, c'est aussi un sujet... qui nous concerne tous... j'aurais tendance à dire d'autant plus si... SUEZ est beaucoup impliqué dans le traitement des eaux ici sur... sur la région. Donc on sait que effectivement on devra mettre à ce niveau-là tout ce qui est une priorité au recyclage interne... avant d'aller rejeter quoique ce soit dans les steppes ou dans le milieu naturel, donc ce sont des sujets qui sont effectivement abordés à ce jour par nos bureaux d'étude.

Ensuite derrière, les... les rejets, oui il va y avoir des obligations de suivi des rejets, le maître d'ouvrage effectivement assumera ces obligations. Inventaire faune/flore, j'ai eu l'occasion déjà de commencer à en discuter avec une personne parmi vous, les inventaires faune/flore ont déjà été initiés avec le PFGE, qui est actuellement propriétaire du terrain, et nous sommes totalement dans une dynamique. On sort même d'une réunion à la Préfecture sur ce sujet, donc nous sommes en cours d'analyse sur l'ensemble de la biodiversité présente sur le terrain.

Derrière, on se dit tous « ah ben ouais, mais y a encore de l'industriel, il va y avoir des camions, ça va me gêner, etc. ». Oui, bien sûr... il y aura nécessairement un trafic complémentaire. Donc notre rôle à ce niveau-là, c'est d'être en mesure de pouvoir l'estimer, de pouvoir le dimensionner, et de pouvoir aussi trouver des solutions alternatives. Une des raisons pour lesquelles on a choisi cette plateforme, c'est que il y a Captrain, c'est que il y a un embranchement ferroviaire, il y a la gare de triage de Creutzwald qui est à cinq kilomètres, il y a des connexions directes internationales depuis Creutzwald... de vous à moi ce serait dommage de pas chercher à les utiliser. Voilà. Donc les réflexions sont en cours, les contacts sont pris avec les différents... les différents prestataires et nous allons initier effectivement cette réflexion pour le développement du ferroviaire, en vue de limiter les... les impacts routiers. Donc sur tous ces enjeux... on vous propose de pouvoir échanger, de façon peut-être plus technique que ce qu'on va faire dans une réunion d'ouverture. On se doit dans une réunion d'ouverture d'être le plus général possible, c'est pour ça qu'on a choisi de mettre en place des ateliers, dans lesquels et bien on va pouvoir discuter, avec les spécialistes s'il le faut, sur l'ensemble de ces enjeux... environnementaux.

Slide suivante. Même principe sur la sécurité industrielle, on est sur des process qui sont des process chimiques, voilà. Et bien écoutez vous... vous connaissez, vous... vous... la plateforme Chemiesis est un site industriel qui permet d'accueillir ce type de process... et pour nous c'est un gage de sécurité. Tout est encadré ici sur la plateforme, tout est connu, tout est maîtrisé, et il est bien évidemment de l'obligation du maître d'ouvrage de s'inscrire dans cette dynamique au niveau de la plateforme et donc... de contribuer également à la sécurité globale au niveau du fonctionnement de ces installations et des installations voisines. L'usine de recyclage relèverait a minima d'un régime SEVESO, voilà, donc les calculs sont en cours actuellement, on sait pas... alors est-ce que c'est un seuil bas, est-ce que c'est un seuil haut, est-ce que c'est à la limite, bon, tout ça on est en train de discuter donc avec les services compétents de l'État sur le sujet. Les calculs et les méthodologies, les analyses de risque

sont en cours, les études de danger sont en cours, bien évidemment nous nous engageons à transmettre l'ensemble des éléments et des informations liés à ces études.

Les moyens de prévention et de lutte contre les sinistres seront soumis à l'approbation des services de l'État, oui bien sûr, bien évidemment on va y penser, et bien évidemment on va soumettre l'ensemble de ces éléments à l'approbation des services de l'État. Même principe, un atelier dédié aux risques industriels organisé le 18 octobre, à Carling à la salle des fêtes ici même. Voilà.

Les potentielles retombées du projet pour le territoire... on a parlé de la revitalisation des friches industrielles, oui, c'est un enjeu important. C'est un enjeu important, c'est un enjeu qui nous tient à cœur... ce sont des projets sur lesquels l'impact environnemental est minimisé parce que nous sommes déjà sur une ancienne friche, avec un historique, avec un passé industriel, dont tout le monde peut être fier, parce que il y a de belles choses qui ont été faites ici. Maintenant c'est une nouvelle époque, c'est une nouvelle page qui se tourne, et... l'idée c'est de se dire « essayons de reprendre le flambeau sur cette friche » parce que il y a vraiment du potentiel. Voilà.

Donc derrière, les perspectives d'emplois on en a parlé... des ateliers seront dédiés à cette partie emploi. Ensuite, oui des retombées fiscales, oui évidemment ce sont des sociétés françaises de droit français qui s'implantent dans des communes françaises, donc il y a toute une dynamique fiscale, de taxes, d'impôts, qui se met en place et... et auxquels ben évidemment nous souhaitons bien évidemment contribuer.

Slide suivante. Je vais passer la parole à Laurent, et Laurent va être en charge de vous expliquer un peu plus en détail la transformation, la transformation chimique du PET, et donc quels sont les process qui vont être mis en place ici au sein de... au sein de l'usine.

Mathieu DAVID

Simplement, pardon, la réunion est enregistrée, on aurait besoin que vous parliez dans le micro pour que ça soit dans le compte rendu.

Ronan FLÉHO

Si vous voulez bien on va laisser Monsieur AUGUSTE, voilà, faire sa présentation, et comme je vous l'ai dit il y a juste un premier jeu de questions/réponses juste après.

Ils seront là, ils restent là, je vous garantis, il n'y a pas de problème (rires).

Mathieu DAVID

Et on vous fera parler dans le micro aussi.

Ronan FLÉHO

Dans quelques minutes après la présentation de M. AUGUSTE, merci.

Laurent AUGUSTE

Je suis désolé hein (rires), mais il ne s'en va pas, c'est sûr. Si je peux avoir le slide suivant. Donc Thierry l'a... l'a expliqué, donc ce qui est visé c'est vraiment d'utiliser des déchets...

plastiques qui viennent essentiellement d'emballages, et donc du PET. Cette matière qui est largement utilisée... et des formes qui sont pas recyclées aujourd'hui donc qui vont essentiellement en décharge ou en... en incinération.

Et le procédé de Loop, sa grande force c'est justement de pouvoir utiliser ces flux qui aujourd'hui ne sont pas recyclables. C'est vrai on parlait de barquettes tout à l'heure... Thierry évoquait les barquettes de jambon, etc. C'est vrai sur du textile aussi, il y a beaucoup de... de PET en fait dans... dans le textile, et... et la technologie, parce qu'elle permet de travailler en fait à des basses températures, en dessous de 90 degrés... permet en fait d'avoir des flux de déchets parce que dans les déchets il y a toujours plein de mélanges... et... et de vraiment... à les traiter seulement en PET et de laisser de côté le reste parce qu'on est sur des basses températures, des basses pressions, et donc on ne dégrade pas un certain nombre d'autres éléments qui peuvent être présents. Donc ça, c'est vraiment l'élément clé du procédé de Loop. Grâce à ça on peut envisager, et je vais y revenir, on fait de la qualité, de très grande qualité équivalente à du vierge, ce qu'évoquait Thierry tout à l'heure, et ça, ça peut permettre en fait de faire un recyclage, on dit à l'infini potentiellement, donc d'aller recycler un très très très grand nombre de fois. Et... et donc voilà, ça c'est vraiment un des intérêts et quand on parle d'économie circulaire, donc c'est vraiment utiliser la matière, qui vient à l'origine d'une source fossile, du pétrole, mais ensuite pouvoir la réutiliser un très grand nombre de fois.

Je vais venir sur le... sur le slide suivant, sur la technologie, vous verrez qu'en fait on revient encore une fois, à de l'équivalent du vierge donc de la plus grande qualité, qui permet notamment de faire de la qualité alimentaire. Et donc ça c'est un... un des éléments essentiels aussi de ces applications, parce que parfois, voilà, sur les technologies de recyclage qui sont disponibles... on ne peut pas revenir à de la qualité alimentaire.

Thierry a évoqué tout à l'heure... les émissions de CO2, vous voyez là encore sur ce slide 360 000 tonnes de CO2... je sais pas si ça parle pour quelqu'un, mais tout à l'heure en venant je me suis dit « ben qu'est-ce que ça représente en termes de... de Carling, de Saint-Avoid, de l'Hôpital, de la région... » si on prend en moyenne les émissions de CO2 par habitant en France, c'est 4,7 tonnes. Donc 360 000 tonnes de CO2 c'est l'équivalent d'à peu près 75 000 personnes, une ville de 75 000 personnes. Et donc si on prend... ce que j'ai vérifié en termes de... de population sur Saint-Avoid et... et Carling, si on met ça ensemble, c'est... c'est plus de quatre... quatre années, voilà plus de quatre années d'émission de CO2. Donc voilà, juste pour donner un point de référence... de ce que peut être la contribution du... la contribution du projet.

Si je peux avoir le slide suivant. Donc là sur le process, alors vous l'avez sur les brochures, pas forcément très facile à... à lire sur le... sur ce graph, mais vous voyez d'abord deux couleurs... sur la gauche c'est la partie préparation, et Thierry disait qu'il y avait deux usines. En fait dans l'usine, donc une partie préparation, vous voyez un certain nombre de... de types de déchets en fait qui arrivent sur l'usine, qui sont lavés, qui sont broyés, qui sont triés pour aller garder la partie de PET, ce qu'évoquait Thierry tout à l'heure dans... dans le graphique qu'il avait.

Donc il y a une partie qui va pas être du PET qui aura une autre seconde vie, mais sur le PET donc il va ensuite alimenter la partie bleue. La partie bleue elle-même en fait a aussi deux parties, une partie de dépolymérisation, le PET c'est une grosse molécule, et on va en fait, grâce au procédé qui utilise du méthanol, la méthanolyse, on va arriver à... à séparer en fait les deux principaux composants du PET. Donc deux monomères... vous le lisez sans doute pas le MEG... le mono... glycol et le DNT... le diméthyltéléphthalate donc on arrive à... à découper ces deux éléments... à les purifier, et ensuite il y a une usine, qui est une usine classique en fait de production de PET et qui va repolymériser pour refaire du PET de qualité équivalente à du vierge. Voilà. C'est ça les grands principes de l'usine et de la technologie, l'élément clé encore une fois de la technologie étant que elle est à basse température, ce qui évite de dégrader les autres éléments, et ce qui permet d'arriver à de la grande pureté. Voilà.

Mathieu DAVID

Il y a beaucoup d'informations à ce stade, ce que je vous propose, désolé mon micro marche mal, ce que je vous propose avant de passer à la présentation de M. COURTY de la DREAL, sur la pression de l'instruction en elle-même, prendre quelques questions dans la salle s'il y a des gens déjà qui ont des remarques.

Ronan FLÉHO

Monsieur...

Mathieu DAVID

Oui Monsieur.

Ronan FLÉHO

Première question.

Mathieu DAVID

On vous apporte un micro.

Question du public

Merci. Ma première question Monsieur, vous nous avez dit que l'usine est prête à fonctionner... sera prêt à fonctionner en 2027. 2025 début de la construction. Or, l'enquête publique qui doit normalement déterminer le oui ou non de l'installation aura lieu au deuxième semestre de l'année prochaine. Alors, question simple, de bon sens, est-ce que tout est acquis déjà maintenant ? À quoi sert l'enquête publique ? Voilà, question, à quoi sert l'enquête publique, est-ce que tout est acquis d'avance, à quoi ça sert ces temps d'échange, est-ce que c'est pour nous... nous informer, nous mettre devant le fait accompli ? Alors que il y a beaucoup de nouvelles installations qui se forment, qui se produisent, ou qui seront construites sur le site industriel de Carling sans qu'il y ait autant de, finalement, de temps d'échanges, autant qu'il y ait des concertations. C'est la seule entreprise finalement qui créé, qui fait qu'il y ait une concertation alors que pour les autres, pour... pour les autres... installations il n'y a pas tout ce... tout ce protocole.

Ronan FLÉHO

D'accord. Donc une question et puis la deuxième partie ça sera plutôt une remarque sur la démarche. Thierry.

Luc MARTIN

M. DORMOIS, pardon, M. DORMOIS, je vais peut-être répondre. Oui.

Ronan FLÉHO

Sur la deuxième partie, M. MARTIN.

Luc MARTIN

Donc effectivement y a pas... quand y a des enquêtes publiques y a pas toujours une concertation, c'est un petit peu ce qui vous interpelle. Je dirais qu'en France il y a environ 3 000 enquêtes publiques, et y a que 150 opérations environ qui sont... qui sont soumis à... à concertation. Alors pourquoi dans ce cas précis ? Et bien il y a... il y a deux seuils déclencheurs, c'est le niveau des aides publiques qui sont... soumises, et c'est le montant de l'investissement qui ici est de 440 millions d'euros. Et je... je dois quand même préciser que ce qui rendait obligatoire cette concertation c'est... c'est en fait un seuil de 600 millions d'euros, mais le porteur de projet, après échange avec la CNDP a fait le choix de volontairement choisir cette concertation, qui forcément ne s'imposait pas, mais je dirais par précaution... il a fait ce choix. Voilà.

Ronan FLÉHO

Merci. D'autres questions ? Monsieur au fond dans la salle.

Question de Jean-Baptiste LUSSON

Ouais, donc bonsoir à tous, Jean-Baptiste LUSSON, Président de l'association GECNAL, l'association de protection de la nature, de la biodiversité, donc je voulais juste vous dire on n'a pas d'a priori sur le projet qu'on voit peut-être même plutôt d'un bon œil vu la qualité de la démarche initiée au départ, qui est assez innovante comme le précisait Jean-Marie. Donc nous on aimerait, bon on n'est pas des spécialistes de la... de la chimie, donc tout ça à la limite ça nous concerne pas, ni de la sécurité industrielle, on est plutôt la nature et les paysages, et donc en fait on arrive ici et puis on a l'impression qu'on... qu'on pourra vraiment travailler en collaboration sur l'implantation du projet.

C'est un peu l'idée de départ. Sauf que vous avez sur la page 33 des plans, ou des installations paysagères, on a également déjà des plans page 31, et donc on aimerait savoir, enfin ça sera à l'atelier, c'est le genre de chose que j'avancerai, est-ce... est-ce que c'est figé ? Parce que si c'est figé, déjà ça laisse peu place à la discussion sur l'implantation paysagère et naturelle du projet... voilà. C'est un peu ce... ce genre de chose, on aimerait aussi que un projet comme ça aussi important, parce que vous avez dit tout à l'heure qu'il y a des belles choses qui ont été faites par le passé, mais, disons, le résultat au final n'est pas très joli. Donc on aimerait aussi qu'un projet comme ça, ça apporte un peu de modernité dans le... le cadre de vie autour du site industriel.

Ronan FLÉHO

Donc là c'est plutôt le volet d'intégration paysagère et de structure c'est ça ?

Intervention de Jean-Baptiste LUSSON

Ouais, intégration paysagère et bien sûr vous pouvez pas tout faire, mais avec l'État également je pense qu'il y a des choses à faire. Parce que quand on va en entrée de ville Carling l'Hôpital on peut pas dire que le secteur soit... soit très sympa. Enfin je me permets de le dire puisque je suis originaire de l'Hôpital donc...

Ronan FLÉHO

Bien sûr.

Intervention de Jean-Baptiste LUSSON

Celui qui dira le contraire il serait un peu de mauvaise foi et extrêmement chauvin (rires).

Mathieu DAVID

Merci, Monsieur.

Ronan FLÉHO

Très bien, merci.

Mathieu DAVID

Une autre question ici devant.

Thierry DORMOIS

Est-ce que je me permets de répondre à la question ? Ou est-ce que tu veux qu'on prenne plusieurs questions ?

Ronan FLÉHO

Si tu veux répondre, vas-y. Non, non, vas-y Thierry.

Thierry DORMOIS

On répond déjà donc à cette question, donc... oui bien sûr aujourd'hui... les... les bureaux d'étude travaillent sur des projets notamment d'implantation. Pour répondre clairement à votre question « est-ce que c'est figé ? », la réponse est non, ce n'est pas figé. Nous sommes aujourd'hui, mais nous devons faire le premier pas, nous devons faire les premières propositions, d'accord ? Et Monsieur COURTY ici présent, on sort d'une réunion de deux heures avec lui, où justement on a revu tous ces points d'implantation. Donc rien n'est figé, mais à un moment donné il faut bien... faut bien faire une proposition. On peut pas partir de la page blanche. Donc nous faisons les propositions, et derrière nous attendons, et aussi c'est aussi l'objet de ces concertations, nous attendons donc les retours des participants et la prise en compte des différentes remarques, mais à un moment donné il faut bien... il faut bien avancer.

Ronan FLÉHO

Bien, merci, on va essayer, Thierry, on va essayer d'être assez concis comme je l'ai dit tout à l'heure pour pouvoir justement permettre à tout le monde de s'exprimer.

Mathieu DAVID

On va prendre une autre question ici. Clément ?

Question de Bernard RICAUD

Bonsoir. Dans cette grande famille des plastiques, quelle est la part du PET ?

Mathieu DAVID

Monsieur RICAUD si vous souhaitez vous présenter en introduction, voilà.

Question de Bernard RICAUD

Bernard RICAUD de Carling. Voilà, donc je reformule ma question, dans cette grande famille du... du plastique, ici, on ne parle que du PET. Quelle est la part du PET dans cette grande famille ? Quand on sait qu'il y a plus de 350 millions de tonnes qui sont produites par an dans le monde entier, et que quand on fait des extrapolations on va se rendre compte à peu près que d'ici 2050 on en sera à peu près à 550 millions de tonnes, il y a de quoi se poser des questions. Alors, une autre petite question dans la question, comment allez-vous faire pour aller récupérer tous les PET dans les océans ? Merci.

Ronan FLÉHO

Très bien.

Mathieu DAVID

Merci, Monsieur.

Ronan FLÉHO

M. AUGUSTE.

Mathieu DAVID

Il faut appuyer sur le bouton, je pense. C'est le plus simple.

Laurent AUGUSTE

Donc là... là... vous mentionnez l'ensemble des plastiques... là notre cible en fait c'est ce qui arrive dans les poubelles jaunes, c'est les emballages essentiellement. Et dans les emballages, comme Thierry le disait tout à l'heure, en fait il y a deux grandes familles de plastique utilisé, il y a le PET, et il y a ce qu'il évoquait comme étant les polyoléfines, le polypropylène, le polyéthylène. Les grosses masses c'est ça. Donc avec le PET en fait, on adresse vraiment, on s'occupe d'une... d'une partie vraiment importante de ce qui est dans les emballages, et en plus, comme je disais tout à l'heure, il y a aussi tous les textiles. Et donc voilà, ça permet de... pas de traiter tout, mais en termes d'emballages en fait, une très très très grosse partie. Sur... sur les océans, j'y ai passé beaucoup d'années personnellement... et

dans des pays où il y a beaucoup de deals (rires), en Asie, je... enfin on peut en parler peut-être en parallèle après si vous voulez.

Mathieu DAVID

Bien sûr. Simplement peut-être un ordre de grandeur en termes de volume du PET par rapport au reste des plastiques ? Est-ce qu'on aurait un pourcentage ?

Ronan FLÉHO

20 % sur les plastiques Monsieur ROUVE, c'est ça ?

Lyonel ROUVE

Une vingtaine de pour cent ouais, voilà.

Thierry DORMOIS

Par contre, on corrèle totalement les chiffres que vous avez annoncés. Les 360 millions et les 550 millions de mises sur le marché, au niveau mondial vous êtes totalement dedans, c'est ça.

Mathieu DAVID

Peut-être encore une ou deux questions et après on passera à la présentation de M. COURTY. Allez-y, Monsieur.

Question de Monsieur HORNAULT

Bonjour, M. HORNAULT de Carling, j'aurais justement deux questions (rires). J'ai fait juste un tout petit calcul là sur les 140 000 tonnes de... d'entrants plus les 70 tonnes... 70 000 tonnes... enfin... 70 000 tonnes de sortants, plus encore les pourcentages à stocker pour plus tard... en calcul en camions ça fait beaucoup, ça fait entre 500... un peu plus...

Thierry DORMOIS

Ça fait... c'est six camions... six camions à l'heure. Six camions à l'heure sur dix heures d'ouverture par jour.

Intervention de Monsieur HORNAULT

J'ai pas la brochure... j'ai pas la brochure, j'ai fait juste un petit calcul.

Ronan FLÉHO

Un camion toutes les dix minutes.

Intervention de Monsieur HORNAULT

Ça fait beaucoup de camions.

Thierry DORMOIS

Ça fait beaucoup de camions.

Intervention de Monsieur HORNAULT

Par contre, le site de la Cokerie de Carling avait un réseau ferré.

Thierry DORMOIS

Exactement.

Intervention de Monsieur HORNAULT

Vous parliez de réseau de six kilomètres, six kilomètres à Creutzwald, mais est-ce que vous pensez faire une liaison directe jusque là-bas ? Non, on parlait de Creutzwald, du réseau ferré, mais j'ai pas entendu le... le fait de réhabiliter la liaison du site vers le réseau ferré. Et la deuxième question c'est simplement, moi je trie mes déchets, mais j'ai l'habitude de manger des... comment dire, des brochettes marinées. C'est-à-dire que j'ai des déchets qui sont souillés, donc si ces déchets arrivent sur Carling... est-ce qu'ils sont nettoyés en amont ou est-ce que là il va y avoir quand même quelque chose de... de peut-être d'olfactif à la fin du... du nettoyage ?

Mathieu DAVID

Merci, Monsieur.

Ronan FLÉHO

Alors le transport et... alors il y a deux questions.

Thierry DORMOIS

Donc deux questions, la première pour répondre sur le transport, sauf erreur de ma part, la ligne est opérationnelle. La ligne est opérée par Captrain, vous avez la base de maintenance de Captrain qui est située à 300 mètres à peu près des Cokes de Carling. Et de façon très régulière vous avez des... des trains qui se déplacent, opérés par Captrain, entre la zone, la plateforme de Chemesis et la gare de triage de Creutzwald. Ce qui a été démantelé c'est l'ancien réseau ferré des cokeries, qui lui, desservait uniquement la parcelle des cokeries. Donc celui-ci ayant été démantelé, il va falloir effectivement reconstruire un aiguillage pour venir se raccorder sur la voie ferrée existante. Voilà. Donc la prestation qui sera réalisée par... par le maître d'ouvrage, en collaboration avec Captrain bien évidemment, c'est donc ce raccordement sur la voie existante qui longe le terrain des cokeries et qui est l'ancienne voie ferrée qui était utilisée au niveau des cokeries. Voilà. Donc ça, c'est bien prévu effectivement. Ensuite, pour répondre à votre deuxième question, aujourd'hui on n'est pas forcément en mesure de répondre directement. Tout dépend de ce que l'on appelle les zones de massification de matières premières qui vont être réalisées. Donc vous comprenez bien qu'on peut pas faire, vu les enjeux, on va pas pouvoir faire des approvisionnements directs. Il va falloir faire des zones de massification qui vont être réparties dans une zone qu'on appelle une zone de chalandise, une zone d'approvisionnement qui n'est pas uniquement restreinte à la... à la commune ou à la région, mais qui va toucher également les pays avoisinants, et on va faire des pré-préparations et donc des compactages des différents déchets plastiques dans ces zones de massification. Voilà. Alors ensuite, est-ce qu'effectivement il va y avoir plusieurs sensibilités aux brochettes marinées dans les pays du Sud et puis plutôt de la saveur saumon nordique dans les pays du Nord, je dirais... il va falloir

le voir et... et c'est l'expérience un petit peu qui va nous donner et qui pourra apporter les réponses à vos questions.

Intervention de Monsieur HORNAULT

Donc il faudra les poser avant.

Thierry DORMOIS

Ça dépend. Tout dépend des zones de massification. En zone de massification, on va compacter les déchets. Voilà, donc est-ce qu'il va y avoir un compactage et un lavage, écoutez... oui, je peux... possible, je sais pas, il faut voir en fonction de la qualité des déchets qui vont être récupérés. Si vous récupérez des déchets textiles, vous avez pas besoin de faire un lavage préliminaire, voilà. Donc c'est en fonction des contrats qui sont passés avec nos approvisionneurs, en fonction de la qualité du pourcentage de PET qu'il va y avoir dans la matière première... on peut ou pas avoir des lavages préliminaires.

Ronan FLÉHO

Merci. Une dernière question avant de passer à la présentation, il y aura d'autres espaces d'expression après.

Mathieu DAVID

Vous pourrez tous vous exprimer, on fera concis, et vous pourrez tous vous exprimer, ne vous inquiétez pas.

Question du public

Donc bonjour, pour le Groupe Local Moselle Est d'Europe Écologie Les Verts, donc j'ai une question parce que là... vous citez la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire donc dans le rapport notamment. Et vous faites état de toutes les questions de recyclage, mais il est aussi question dans cette loi d'une fin totale des emballages plastiques, et donc de l'usage du plastique, y compris du plastique recyclé en 2040. Et vous envisagez une période d'exploitation de 20 ans, ce qui nous amène donc en 2047, donc aurait sept ans. En imaginant qu'on réussisse à atteindre des objectifs de la loi, on aura un approvisionnement local qui sera plus possible parce qu'il y aura plus de plastique, du moins plus sur les déchets, enfin... ce sera des déchets à la marge du moins. Donc comment vous envisagez justement ces sept années... de 2040 à 2047, et même l'après en imaginant qu'on arrive à atteindre ces objectifs-là ? Merci.

Ronan FLÉHO

Merci. Lionel ?

Lyonel ROUVE

Primo c'est une question importante et centrale. Les projections sur le... la consommation et la production de plastique... ça reste une note grise. Le point qui semble important, nous, notre vision, c'est qu'il y a une hiérarchie dans le traitement des déchets. C'est-à-dire qu'on souhaitera tous 2040, soit avant, c'est qu'il y ait plus de plastique, très bien. Simplement, il y

a une réalité qui s'impose un petit peu à nous, et on le sait bien, donc chacun aura ses prévisions.

L'immense majorité des prévisions prévoient quand même, malheureusement, heureusement, je sais pas, chacun a sa vision, mais prévoient quand même beaucoup plus de plastiques dans le futur et même au-delà de 2040. Donc l'objectif dans la hiérarchie c'est d'avoir, un : réduire la consommation des plastiques, on est tous d'accord, c'est la conscience environnementale. Le deuxième c'est que la réalité s'impose à nous, on aura toujours autant de plastique. Cette usine qu'on conçoit ici, c'est justement pour éviter que ça se termine en décharge non valorisée, c'est justement parce qu'il va en rester, le recycler, et le réintroduire dans l'économie, sans devoir générer de nouvelles matières vierges.

Question du public

Est-ce que vous aurez des débouchés ? Même les industriels vont arrêter d'utiliser le plastique, en théorie. C'est du moins le cadre du gouvernement, des votes qui sont sortis, donc est-ce qu'il y aura encore suffisamment de débouchés et en imaginant que.

Mathieu DAVID

Parlez dans le micro s'il vous plaît.

Question du public

Est-ce qu'il y aura encore assez de matières ? Et est-ce qu'il y aura encore assez de débouchés pour revendre justement ce plastique recyclé ? Et encore une fois, c'est dans l'hypothèse où les objectifs sont atteints, même si effectivement c'est pas la marche qui est suivie, malheureusement on le déplore également. L'objectif c'est d'atteindre cet objectif de plus de plastique en 2040, et voilà, le Gouvernement, techniquement, va suivre cette voie-là et on l'a déjà vu là avec les emballages du coup sur les produits alimentaires, etc. Qui viennent de sortir en juillet, voilà. Comment vous envisagez ça ?

Lyonel Rouve

Je crains que en 2040 il y ait encore autant de plastique. J'espère moins, je crains qu'il y en ait plus, enfin tout... tout converge vers ça. Le taux de recyclage donne juste quelques chiffres, j'aime pas trop les chiffres, mais j'évoquais tout à l'heure pour les bouteilles plastiques d'eau qu'on consomme, l'objectif c'est dès 2025 avoir 25 % du taux d'incorporation. Le taux d'incorporation de plastique recyclé dans l'automobile, je crois, il est de 5/6 %, c'est très faible. Les objectifs, la directive européenne prévoit pour les emballages plastiques, un objectif de 50 ou 55, je confonds les chiffres, mais à peu près 50 % de plastique... d'emballages plastiques recyclés, en 2030. 50 %, c'est-à-dire qu'il va falloir à la fois doubler la capacité de recyclage sur les cinq prochaines années, et en même temps, c'est-à-dire qu'en 2030 on est qu'à 50 %. Il y a quand même une réalité qui est là.

Mathieu DAVID

Je vous remercie. On reprendra les questions en deuxième partie, on va faire intervenir M. COURTY sur la procédure d'instruction réglementaire, la démarche d'autorisation environnementale et l'instruction des projets.

Maxime COURTY

Bien, bonsoir à tous, donc Maxime COURTY, je suis Responsable de l'Unité Départementale de la DREAL, alors... je vais évoquer, c'est un challenge, en 10 minutes notre métier qui se décompose en deux parties essentiellement. D'une part l'instruction des demandes d'autorisation, voilà, et Parkes sera soumis à autorisation environnementale, j'y reviendrai, et donc on instruit cette... cette autorisation. Et ensuite, une fois qu'une installation est autorisée de temps en temps, faut aller les voir pour voir si les prescriptions qui sont imposées sont respectées, c'est la partie purement inspection de notre métier.

Voilà, juste pour présenter en deux mots l'Unité Départementale, on est 22 inspecteurs sur la Moselle, malheureusement pas toujours... avec des postes... des postes... remplis... voilà, une équipe de techniciens et d'ingénieurs qui ont vocation à instruire de manière, je dirais, technico-administrative, les dossiers qui nous sont soumis.

Alors, la législation des installations classées c'est la législation qu'on est chargé de faire appliquer. Cette législation est assez spécifique, elle a des parties très spécifiques dans le Code de l'Environnement, et c'est ce qu'on appelle une législation dite intégrée. C'est-à-dire que quand on va réglementer une activité industrielle, on va la réglementer sur tous les items environnementaux, tous les impacts, tous les risques qu'elle est susceptible de générer. C'est pas forcément le cas dans tous les pays, ça a été un choix en 1976 de la France que de réglementer l'industrie, au sens large du terme, je vais pas rentrer dans le détail, mais l'industrie de manière très intégrée. Voilà, donc quand on va donner une autorisation à une activité industrielle, et bien cette autorisation elle va couvrir la pollution des eaux, la pollution de l'air, le risque incendie, le risque explosion, les nuisances olfactives, on en parlait tout à l'heure, voilà, toutes ces composantes susceptibles d'atteindre l'environnement au sens large du terme, c'est-à-dire au-delà des frontières de l'établissement industriel. Voilà, donc cette... cette loi elle couvre plein d'intérêts, des intérêts type la sécurité, tout ça est défini dans le Code de l'Environnement. Je vais vous citer quelques articles, le L511-A1, c'est notre base qui dit que la législation des installations, elle vise à garantir la sécurité, elle vise à garantir la santé, la salubrité publique, la commodité du voisinage, l'environnement, le paysage, et puis le législateur il en rajoute de temps en temps. Dernièrement il a rajouté l'efficacité énergétique. C'est inscrit, c'est un intérêt qui est défendu dans la législation des installations classées. Donc voilà cette dimension très intégrée.

Parkes c'est un projet industriel, et on va déterminer comment il va être classé au titre de cette législation des installations classées. Donc il a... la législation elle se base sur une nomenclature. C'est tout bête, il y a des activités, des substances qui sont repris dans un grand tableau avec plein de numéros, et puis en fonction de l'activité ou des substances qu'on utilise, et bien on va être soumis... d'ailleurs ou pas, parce que si on est en dessous des seuils, on n'est pas soumis à la législation installations classées. Mais dès lors que on rentre dans le champ de la législation des installations classées par le dépassement d'un seuil par exemple d'une rubrique, et bien on va être soumis à différents régimes. Je vais pas rentrer dans les détails non plus, mais un régime de liberté surveillée, ce qu'on appelle chez nous le régime de liberté surveillée, qui est la simple déclaration. Quelqu'un qui veut exercer une activité soumise à déclaration va faire sa déclaration en ligne, il va recevoir de la part du Préfet des prescriptions techniques à respecter, et puis tant que sa vie fonctionne comme ça, qu'il génère pas de pollution ou de plainte, il devra respecter ces prescriptions et on n'ira pas forcément le voir. Ensuite, vous avez un autre régime qui est l'autorisation simplifiée, qui s'appelle l'enregistrement, et puis vous avez un régime, je dirais majeur dans la législation des installations classées, qui est quand même celui qui correspond aux enjeux environnementaux les plus forts, qui est l'autorisation environnementale. Voilà. Donc Parkes, de toute façon, au regard des deux projets qui nous ont été présentés par... par l'exploitant, sera soumis à autorisation environnementale. Ça veut dire que ça va suivre toute la procédure, je vais vous décrire juste après, pour aboutir à un acte administratif qui est l'arrêté préfectoral d'autorisation qui est pas simplement un papier d'autorisation, mais qui est... comporte des prescriptions techniques que l'exploitant devra respecter. Et je vous dirai après comment ces prescriptions techniques sont élaborées.

Voilà, donc je vois... sans rentrer dans le détail, plusieurs rubriques à ce stade des informations qui nous sont données par l'exploitant, parce que M. DORMOIS a dit qu'on travaillait ensemble... oui, on voit actuellement les porteurs de projet. Je tiens à souligner quand même notre indépendance, on a rien à voir dans la construction du projet, on est là pour accompagner le projet en phase amont, parce que le Gouvernement a décidé, dans le cadre d'une accélération des procédures administratives, parce que quand je vous dis procédures, vous allez voir la longueur d'une procédure de demande d'autorisation. C'est vrai que c'est une charge lourde en termes de contrainte administrative, et du coup on nous a demandé de travailler un peu différemment, c'est-à-dire d'accompagner, avant même le dépôt officiel du dossier, les porteurs de projet pour faire en sorte de faire... d'élever le niveau des dossiers qui sont déposés, et de garantir... la mise en place et la mise en œuvre des meilleures performances environnementales, dans ces projets industriels.

Voilà, donc les deux projets, le projet A : préparation des déchets, et le projet B : chimie. Ils sont tous les deux soumis à autorisation environnementale, donc le Préfet délivrera pour chacune des deux entités, puisque le porteur a fait le choix d'avoir deux exploitants différents, et bien aura chacun un arrêté préfectoral avec des prescriptions techniques.

Il faut dire aussi que un des deux projets qui est le projet B, la partie chimie, est également soumise à ce qu'on appelle l'évaluation environnementale. Alors en deux mots qu'est-ce que c'est l'évaluation environnementale ? Compliqué Marie-Claire... l'évaluation environnementale c'est aussi une entité indépendante qui va donner un avis sur la qualité

même du dossier. Donc, c'est pas nous, inspection, c'est une autorité indépendante qui dépend directement du Ministère chargé de l'environnement, et qui va recevoir le dossier et qui va dire « moi je considère qu'il manque plein de choses, que les transports c'est mal expliqué, que les odeurs on n'en parle pas », etc. Et l'exploitant devra répondre à cet avis, et l'avis de cette autorité indépendante plus la réponse de l'exploitant, seront versés à l'enquête publique, et donc le public pourra voir les, entre guillemets « reproches », ou en tout cas les commentaires, les recommandations qui ont été formulées par cette autorité indépendante et les réponses apportées par le porteur de projet. Voilà, donc le projet B, la partie chimie, est de fait soumis à évaluation environnementale, et du coup embarque le projet A dans cette évaluation environnementale. Donc l'ensemble du projet sera soumis à cette autorité indépendante, à un avis de cette autorité indépendante, au cours de la procédure.

Alors cette fameuse procédure, bon, pareil, là on va pas rentrer dans le détail (rires) comme le... le logigramme de tout à l'heure de Loop, mais en tout cas... reprenez les grandes phases. La partie bleue en haut c'est la phase amont, c'est la phase dans laquelle on est, donc qui prend une part de plus en plus importante dans les projets industriels parce que je vous le dis on a reçu des circulaires ministérielles qui nous demandent d'accompagner... bon, enfin le retour d'expérience quand même sur certains projets de cette ampleur nous montre que c'est plutôt bénéfique et en tout cas moi je le ressens comme ça. C'est plutôt bénéfique parce que on pose les vrais problèmes dès le départ, on pose les bonnes questions au porteur de projet, on challenge le même le porteur de projet sur des enjeux environnementaux, et ça permet de vraiment d'augmenter la qualité des dossiers qui notamment vont subir ensuite l'enquête publique, et permettre donc au public d'avoir des... des dossiers de meilleure qualité. Une fois que cette phase amont est passée, ça, c'est au choix en fait de l'exploitant, quand je disais tout à l'heure le porteur de projet il est lent, mais à la limite je m'en fiche, moi c'est le porteur de projet qui... qui a la vitesse qu'il a. Nous on a un devoir d'accompagnement, on va l'accompagner, et on va faire en sorte, comme je le disais, que le dossier il va être déposé a priori décembre, ou premier trimestre 2024, on verra, officiellement à Monsieur le Préfet pour dire « voilà, je vous demande l'autorisation d'exploiter cette installation ». Donc là on part dans la partie vert clair qui est le début de la procédure qui est la partie phase d'examen. Là on va à ce moment-là consulter différents services administratifs, des collègues d'autres services qui ont une spécificité. Par exemple la DDT, si vous la connaissez, qui est police de l'eau, ils ont une compétence sur l'eau particulière, ils vont pouvoir nous dire l'avis qu'ils ont sur ce dossier. Et il y en a bien d'autres. Le service incendie par exemple est systématiquement consulté, voilà. On va recevoir après cet avis... ces avis, et puis on va déterminer si le dossier il peut poursuivre la procédure.

Si on a fait une bonne phase amont, ça se peut que on arrive à lancer la suite de cette procédure, donc la partie un peu plus foncée, la partie d'enquête publique. Et puis sinon, si on considère que le dossier est pas suffisamment complet, ça, c'est nos termes, et régulier, complet ça veut dire qu'il y a toutes les pièces qui doivent figurer dans le dossier, et régulier ça veut dire que il est suffisamment proportionné pour que le public derrière puisse se faire une opinion sur les enjeux environnementaux et la prise en compte par le porteur du projet de ces enjeux environnementaux du projet, voilà. Donc du coup, si on considère que le

dossier est complet et régulier, on part à l'enquête publique, ça a été évoqué tout à l'heure. Cette enquête elle dure un mois, il y a un commissaire enquêteur, parfois une commission d'enquête qui est nommée, et puis le commissaire enquêteur, une fois que l'enquête publique est terminée, remet dans le mois qui suit, son avis, un avis qui doit être motivé. Et puis ensuite là, le gros paquet de l'enquête publique en général arrive sur le bureau de l'inspectrice ici présente, et elle doit à ce moment-là, se faire une opinion et une opinion sur l'autorisation ou non du projet industriel. Et si autorisation, ça c'est une grosse partie, la rédaction des prescriptions techniques qui vont s'imposer à l'exploitant. Je dis bien que c'est un gros travail, pourquoi ? Parce que dans la procédure d'autorisation environnementale, je vous ai dit que le document auquel on aboutissait c'était un arrêté préfectoral d'autorisation, ce sont des prescriptions techniques, et c'est du cousu main en fait. Ce sont pas des textes qui viennent du National, de l'Europe, etc. C'est que on va adapter, les prescriptions aux enjeux de l'établissement, du process, aux produits qu'ils utilisent, mais également à l'environnement qui l'entoure. Et par exemple l'acceptabilité du meilleur récepteur, lorsqu'il y a des rejets dans l'eau, on va regarder si les rejets qui vont être émis, et bien, sont acceptables pour le meilleur récepteur qui va les recevoir. Voilà. Donc une fois que... on a fait cette phase de décision, on disait dans le temps phase d'instruction, et bien on va proposer au Préfet au travers d'un rapport, comme je disais d'autoriser ou de refuser, et si c'est une autorisation, d'ailleurs même si c'est un refus, on propose de passer devant une commission. Elle est plus obligatoire, ça s'appelle le CODERST, la Commission de l'Environnement Départementale, dans lequel il y a une représentation, ce qu'on appelle les cinq collègues, voilà, la société, les travailleurs, le... les représentants économiques, les services de l'État, sont présents et ce dossier est présenté en CODERST qui émet un avis également consultatif. Et puis ensuite, celui qui a la signature, et bien c'est Monsieur le Préfet qui signe l'arrêté préfectoral. Voilà. Après, bien sûr, une autorisation il peut y avoir des recours, soit par le porteur qui est pas content par exemple des prescriptions qu'on lui a imposées, soit par les riverains, les associations qui également sont pas contentes de... de l'autorisation qui a été accordée. Voilà donc la procédure qui se déroule en général, on va dire entre neuf et douze mois.

Alors, l'autorisation environnementale, elle aboutit à ce fameux arrêté préfectoral, et je voulais vous indiquer quand même comment on établissait ces fameuses prescriptions techniques qui vont s'imposer, qui nous permettront après d'aller inspecter sur site l'exploitation. On se base d'abord sur des arrêtés ministériels, mais pas seulement, les arrêtés ministériels nous viennent de directives européennes.

Il y a 90 % de notre droit environnemental en matière d'installations classées qui vient quand même de... de l'Europe. Alors on a une petite habitude en France, on est toujours Monsieur plus, c'est que dans la transcription des directives européennes, le législateur il aime bien en rajouter un peu... un peu plus. C'est ce qui nous est reproché par les industriels, mais en tout cas c'est comme ça, c'est que il y a des prescriptions qui sont plus contraignantes dans le droit français, que dans les directives européennes. Ça c'est un fait... c'est un fait, et notamment dans le domaine des déchets. Voilà. Donc on va se baser sur des arrêtés ministériels, mais l'arrêté ministériel il va fixer des prescriptions qui sont génériques. Il va fixer, par exemple, il y a un arrêté ministériel sur les papeteries, je prends cet exemple, cet arrêté ministériel il va fixer des prescriptions pour toutes les papeteries de France. Mais

ça suffira pas puisque il va pas être adapté, cette prescription elle va pas être adaptée au milieu environnant de la papeterie en question. Donc on va prendre en compte également l'acceptabilité, ce que je disais tout à l'heure, l'acceptabilité des rejets vis-à-vis de l'environnement, l'acceptabilité des rejets sur le plan sanitaire.

Il va y avoir dans le dossier de demande d'autorisation que va déposer Parkes, une étude sanitaire pour démontrer le caractère acceptable des rejets. S'il y en a, a priori il devrait y en avoir, des rejets atmosphériques qui vont faire suite à ce... à ce process. On va se baser également, et le projet B est soumis à une certaine directive, qui s'appelle directive IED, ça veut dire directive relative aux impacts. Retenez qu'il y a deux directives majeures en matière d'installations classées : la directive des risques technologiques qui va traiter de tous les risques, type explosion, incendie, risque toxique aigu ; et puis la directive IED, qui est la directive relative aux impacts chroniques, c'est-à-dire liée à l'exploitation normale des installations. Donc le projet 2... le projet B pardon, est soumis à cette directive européenne, et donc cette directive européenne IED, elle impose la mise en œuvre de ce qu'on appelle les meilleures techniques disponibles, on l'avait un peu évoqué tout à l'heure. C'est quoi les meilleures techniques disponibles ? C'est les meilleures performances environnementales pour ce secteur industriel typique. Et alors on se fonde pas... on les détermine pas comme ça, c'est un bureau de la Commission Européenne qui est à Séville, et qui travaille pour élaborer ces fameux documents qu'on appelle les Best REferences, c'est les BREF. Et donc ces... ces documents existent pour à peu près 36 secteurs d'activité, et vont déterminer les meilleures performances environnementales auxquelles, par exemple, Parkes sera soumis. Et donc c'est tout ce panel de documents de références réglementaires qu'on utilise pour élaborer les prescriptions spécifiques de l'installation. Donc l'arrêté préfectoral il va imposer plein de types... de prescriptions, mais retenez simplement il va bien sûr réglementer les rejets, les rejets eau, les rejets air, pas seulement en concentration, mais également en flux, c'est-à-dire la charge qui est apportée par les polluants dans le milieu récepteur, et on va vérifier que le milieu récepteur peut l'accepter. Voilà.

Il va fixer des conditions de surveillance sur les rejets, ce qu'on appelle dans notre jargon l'autosurveillance, la surveillance par des organismes agréés aussi, les contrôles auxquels il doit répondre l'exploitant, et puis il va définir aussi des objectifs de prévention des risques, voilà, donc un arrêté préfectoral. Là aussi on nous le reproche souvent, mais on essaie de faire de plus en plus concentré parce qu'on se réfère à de la réglementation nationale, mais c'est environ entre 50 et 100 pages de prescriptions. Voilà pour l'autorisation environnementale.

Donc l'exploitant est autorisé, il a son arrêté préfectoral, il va construire bien sûr son installation, et puis déjà dans la construction on est susceptible de contrôler. Mais quand il va exploiter, évidemment on va vérifier qu'il respecte toutes les prescriptions qui sont assignées, notamment au travers de l'arrêté préfectoral. Comment on fait pour contrôler ? Deux possibilités : soit sur pièces, parce que l'exploitant, au travers de l'arrêté préfectoral, on lui aura par exemple imposé de nous fournir des bilans, donc ça c'est de la documentation qu'il nous remet régulièrement et qu'on doit regarder à notre bureau, pour voir si il respecte toutes les prescriptions qui sont assignées ; ou alors, bien sûr, l'inspection

au sens propre du terme, un déplacement sur le site in situ, qui peut être programmé et qui parfois peut être également inopiné. La surprise ne fait pas de mal parfois.

Voilà, donc Parkes subira de la même manière que toutes les installations classées soumises à autorisation, ce type d'inspection sur site, mais également de contrôles sur pièces. On a ce qu'on appelle chez nous des programmes pluriannuels de contrôle, parce que on a un certain nombre d'installations classées à contrôler qui n'ont pas toutes le même enjeu, et du coup le Ministère a fixé des critères pour déterminer la fréquence minimale à laquelle on doit aller faire des inspections. Voilà, donc Parkes, au regard des informations que l'on a actuellement, pourrait subir au moins une inspection tous les trois ans. Mais au moins, ça veut pas dire qu'il subira qu'une inspection tous les trois ans. Voilà, un établissement qui est considéré comme prioritaire, par exemple un SEVESO haut qui existe sur la plateforme, subit au minimum une inspection tous les ans.

Mathieur DAVID

Sur le slide il est marqué une inspection par an.

Maxime COURTY

Pardon ?

Mathieur DAVID

Je sais pas... y aura qu'une inspection par an, derrière vous.

Maxime COURTY

Non, non, non, c'est au moins tous... alors, au regard, c'est pareil, à ce stade moi je peux pas vous... je peux pas, alors c'est une erreur.

Mathieu DAVID

Nous allons modifier cela.

Maxime COURTY

C'est une erreur.

Mathieu DAVID

On la corrigera avant de l'envoyer pour le compte rendu.

Maxime COURTY

Il y a d'autres fautes de frappe que vous pourrez corriger aussi. Voilà.

Ronan FLÉHO

Merci beaucoup, M. COURTY. On va essayer de... laisser la parole à la salle.

Maxime COURTY

Je termine juste, c'est possible ?

Mathieu DAVID

On vous laisse terminer rapidement oui, qu'on prenne des questions.

Maxime COURTY

La suite d'un contrôle, il y en a trois, pas d'observation, l'exploitant respecte son point, enfin voilà, déterminer avant une inspection les points de contrôle qu'on va vérifier. Il peut bien sûr respecter sa prescription, il y aura pas de... pas de suite, très bien, pas d'observation, sinon des observations potentielles et à ce moment-là on demande des compléments à l'exploitant, des justifications. Et puis on déterminera derrière les suites, et puis sinon si ça va pas bien, c'est-à-dire si on constate des non-conformités, et bien on est susceptible de proposer soit des suites administratives à Monsieur le Préfet, voire même de dresser des procès-verbaux à Monsieur le Procureur, puisqu'on est des fonctionnaires commissionnés et assermentés. Voilà.

Mathieu DAVID

Merci beaucoup.

Ronan FLÉHO

Merci pour cet environnement administratif et... réglementaire. Donc comme on vous l'avait dit, on vous repasse la parole sur ce deuxième temps d'échange justement pour que vous puissiez poser vos questions.

Mathieu DAVID

Je vais prendre ici.

Question de Jean-Paul DISTILLUNG

Oui merci, Jean-Paul DISTILLUNG, Président de la Communauté de communes du Warndt donc Creutzwald à côté du Conseil Départemental. Je regrette que vous m'ayez pas donné la parole tout à l'heure parce que ma question correspondait à... à tout le sujet de conversation qu'on avait tout à l'heure. Moi je peux pas... je peux pas dire quelque chose par rapport à Monsieur... à M. COURTY qui est de la DREAL, et donc... donc moi je souscris complètement à ce qu'a dit Monsieur... M. COURTY. Non, si vous me permettez je reviendrai juste un peu en arrière pour dire que je me félicite de l'implantation de l'usine de dépolymérisation, surtout les emplois qui sont... qui sont créés après, sur une friche industrielle qu'on connaît bien. Vous avez raison, il y a une ligne qui existe entre Creutzwald et... et la plateforme, et la... la gare de... de Creutzwald est une grande gare de triage, et vous avez aussi, je rajouterai, que vous avez la société Lormafer qui se trouve à côté et qui répare les wagons, c'est la plus grande société française qui répare des wagons. Voilà, mais ce qui m'intéresse aussi moi aussi par rapport à... à ce que vous faites, c'est donc la dépolymérisation. J'ai l'impression en vous écoutant que c'est une entreprise ou une usine, un process nouveau, alors je poserai la question de savoir si ça se retrouve ailleurs, dans d'autres... dans d'autres pays, et pour d'autres matières, là on est dans le... dans le polyéthylène téréphtalate. Alors pour répondre aussi à une question que j'ai entendue, qu'il y aura plus de plastique dans... dans... on parle bien des... des plastiques d'emballages, voilà,

on parle pas des plastiques techniques qui... qui sont utilisés dans l'aviation, dans l'aéronautique, dans le spatial et dans l'automobile.

Thierry DORMOIS

Bien sûr.

Intervention de Jean-Paul DISTILLUNG

Donc on est dans le... dans le... dans l'emballage. Et... et donc les entrants qui vont arriver, c'est bien, je l'ai entendu dire, c'est bien le sac jaune. Alors nous on est une collectivité, une Communauté de communes, nous sommes compétents dans l'environnement, donc dans le ramassage justement de ces sacs jaunes. Alors ces sacs jaunes, nous on travaille avec le SIDEM, et c'est transporté à Chavelot je crois, et c'est trié là-bas, et puis après je sais pas où ça va. Voilà. Alors vous avez dit que vous avez dans... dans tous les pays, dans le Sud et ailleurs des... des hubs, je dirais des hubs, alors est-ce que ça serait quand même intéressant que nous, les collectivités qui sont autour, au moins le Warndt Naborien, les quatre Communautés de communes ou d'Agglo, qu'on ait quelques petites priorités, quelques petits avantages à recycler (rires) nos... nos déchets et qu'on ait pas tout ce transport à faire jusqu'à Chavelot puisque ça nous coûte quand même relativement cher. Et puis pour la population ça pourrait...

Ronan FLEHO

Ça devra passer forcément par un centre de tri avant.

Intervention de Jean-Paul DISTILLUNG

Oui, mais ça pourrait baisser la...

Ronan FLEHO

Ça, je vous le dis (rires).

Intervention de Jean-Paul DISTILLUNG

... la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères. Et une dernière question alors, c'est bien sûr les coûts, quels sont vos coûts pour les entrants ? Parce que... est-ce que le plastique que vous récupérez vous le payez ? Est-ce que actuellement il y a une... un serpent de mer là qui circule dans les Ministères sur la consigne des bouteilles en PET ? Donc nous on est complètement opposé... non enfin les collectivités sont complètement opposées à la mise en place de cette consigne. Donc si consigne il y a, comment vous allez gérer... ?

Ronan FLÉHO

Alors, si vous voulez bien, c'est une question politique pour personne en fait, mais effectivement sur la première partie peut-être, alors d'autres... expérimentations ailleurs.

Laurent AUGUSTE

Effectivement, donc une, je vais dire une réponse... pardon... de... de normand, c'est pas ça, mais... donc la technologie, la méthanolyse en fait est... est pas nouvelle, c'est une technologie qui est connue, en tout cas un procédé qui est connu depuis... depuis de

nombreuses années, qui a pas été appliqué sur le recyclage de façon importante jusqu'à présent. Par contre, effectivement, le procédé de Loop est relativement nouveau, et dans la famille de la méthanolyse en fait c'est l'utilisation d'un catalyseur qui permet de travailler à basse température, etc. Donc d'apporter cet avantage. En termes de réalisation, donc il y a une petite usine au Canada, donc sur le site de Loop... enfin qui est petite, mais qui est à une taille qui permet d'être assez à l'aise sur le fait qu'on va passer à l'échelle, il y a pas un saut énorme. Et puis... et puis dans la vie de Loop, ce qui s'est passé, c'est la rencontre avec SK... avec SK de Corée, et... et il y a eu beaucoup beaucoup de travail et beaucoup d'ingénieurs de SK qui sont venus, qui ont regardé dans le détail de la technologie, etc, etc. SK en fait est un des actionnaires aujourd'hui de Loop, donc voilà, ils ont fait confiance aussi à ce qu'ils ont vu, et le premier projet de taille industrielle qui va être la même taille en fait 70 000 tonnes, va être réalisé en Corée. Et la pose de la première pierre est prévue là en fin d'année.

Question de Jean-Paul DISTILLUNG

Est-ce que l'on peut aller voir ?

(Rires)

Laurent AUGUSTE

Certainement à un certain moment.

Ronan FLÉHO

Monsieur le Maire et Monsieur le Président sont partants. Bien, merci pour cette première partie de question, et donc on rebondit sur les sacs jaunes justement ce que vous disiez, quel est un peu le plan d'approvisionnement et quels types de plastique ?

Lyonel ROUVE

Oui, une petite précision par rapport à ce que vous disiez, c'est que l'on va vraiment chercher... le point de départ de ce... de ce projet, c'est d'aller chercher des plastiques qui ne sont pas valorisés, c'est-à-dire que dès que les filières existent. Les bouteilles plastiques aujourd'hui font l'objet d'une filière de recyclage qui reste efficace, où elles sont collectées, elles sont triées, séparées des autres plastiques PET, même si c'est la même résine et elles vont dans les usines de recyclage existantes. Donc ça n'est pas d'aller cannibaliser ce gisement-là, mais bien d'aller chercher les plastiques du PET, mais qui restent en mélange, et qui aujourd'hui n'est pas valorisé et terminerait en décharge. Donc c'est ce plastique-là qu'on va aller surtrier. Sur la priorité ou la faveur aux déchets... je vous disais tout à l'heure, oui c'est un peu tôt, alors il y a une question j'ai pas répondu, mais le prix est-ce que c'est un coût d'approvisionnement ? Oui c'est un coût d'approvisionnement, c'est-à-dire qu'aujourd'hui ces matières-là, d'une certaine manière on les achète, il y a un certain nombre de coûts, mais grosso modo on les achète. Le prix de cette matière-là, aujourd'hui, est très très volatil, ça dépend aussi de la qualité, de son sourcing, etc. Et donc j'ai bon espoir que quand on mettra le projet en place concrètement avec des... des flux, des tonnes, des camions, on pourra trouver quelque chose de très intéressant pour... pour tout le monde.

Mathieu DAVID

Merci. Il y a encore beaucoup de questions parmi vous, je vous invite à faire des questions courtes et une réponse courte côté porteurs de projet.

Question du public

Oui, la présentation de votre usine c'est une boîte noire, quels sont les gaz susceptibles de... de fuiter ? Et là on en parle... on voit rien du tout, le méthanol comment on le fabrique ? À partir de quoi ? Est-ce qu'il y a des fuites possibles ? Ensuite il y a aussi le terrain, est-ce qu'il a été dépollué avant que vous vous installiez ? Je sais pas trop la Cokerie si elle a été dépolluée, oui, si c'est sur 5 cm peut-être, mais sur quelle épaisseur aussi ? C'est ce qu'on voulait savoir. Bon ça ce sont déjà deux questions.

Ronan FLÉHO

D'accord, trois questions.

Mathieu DAVID

Deux questions.

Ronan FLÉHO

Ça fait trois... dans votre question.

Thierry DORMOIS

OK. Donc par rapport à votre première question donc sur le méthanol, non il est pas prévu de fabriquer de méthanol au sein de l'usine, donc le méthanol il va être approvisionné. On est sur une plateforme chimique, donc il y a suffisamment de capacité d'approvisionnement de méthanol. Le méthanol va s'utiliser en circuit fermé, donc il n'est pas prévu d'unité de fabrication de méthanol sur le site.

Concernant les émissions gazeuses, c'est effectivement une excellente question, et aujourd'hui, sur tous ces points, ce sont encore des points qui sont à l'étude, donc qui sont au niveau ingénierie. Donc les équipes de... de Loop, les équipes de SK en Corée donc travaillent sur ce point, et ce sont des éléments que nous serons amenés à communiquer au fur et à mesure de l'évolution technique du dossier et donc et de l'instruction environnementale.

Ronan FLÉHO

Et troisième point sur la dépollution du site.

Thierry DORMOIS

Alors sur la dépollution du site, je crois qu'il y a des représentants de... de l'EPFGE là, M. RICHARD là si vous... si vous le souhaitez... voilà, puisque autant directement leur passer la parole.

Intervention de David RICHARD

Oui, bonjour. Donc David RICHARD, je suis donc représentant de l'EPFGE, Établissement Public Foncier de Grand Est, donc qui est aujourd'hui propriétaire du site des... des Cokes de Carling, et donc qui en achetant ce site a également... pris l'engagement de réaliser les travaux de dépollution qui incombent à l'exploitant actuel. Donc les Cokes de Carling sont une entreprise qui est aujourd'hui en liquidation, mais pour laquelle la... la DREAL et Monsieur le Préfet du coup, ont mis un arrêté préfectoral de cessation d'activités, qui prescrit un certain nombre de... de travaux de dépollution. Donc ce sont ces travaux-là que nous allons réaliser, en fait on est un établissement public, on travaille par convention avec la CASAS, la Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie. Et donc la CASAS fait un engagement de rachat du terrain avant de... de le revendre pour le... pour le projet Parkes. Donc on réalise une étape de préaménagement, voilà, je vais pas rentrer dans les détails de l'ensemble des éléments de l'arrêté préfectoral, il y a plusieurs arrêtés préfectoraux qui se positionnent également sur ce site. Globalement, la plateforme qui est utilisée, dont il est prévu que Parkes réutilise le site pour son implantation, elle doit être dépolluée sur un certain nombre de secteurs qui ont identifié comme des zones concentrées de pollution sur une épaisseur d'environ cinq mètres. Ça va être des travaux d'excavation des terres polluées et de traitement des terres polluées sur site, pour gérer ces pollutions et permettre l'implantation.

Ronan FLÉHO

Merci.

Mathieu DAVID

Je précise, en complément de ce qui a été dit que l'arrêté de dépollution qui a été évoqué est disponible sur le site Internet de la concertation, et donc il est consultable si vous souhaitez plus d'informations.

Ronan FLÉHO

Merci. Monsieur au fond s'il vous plaît.

Question de Cédric PERBEN

Bonjour, Cédric PERBEN, société Eastman, donc moi j'ai une marque de soutien et une question. Donc je vais faire court (rires), donc tout d'abord merci à ce projet, parce qu'il coche pour nous beaucoup de cases donc on le soutient. La première c'est celle sur l'environnement. Aujourd'hui, vous proposez une solution pour des plastiques qui n'en ont pas, qui vont vers l'incinération ou vers la décharge, donc merci. La deuxième c'est pour la France, c'est vrai que grâce à ce type de projet on arrive à... à recycler et à augmenter le taux de recyclage avec une empreinte carbone plus basse, donc pour les objectifs de 2050. Et la troisième, je trouve que c'est très bien pour la région, pour le Grand Est, pour Carling, parce que ça va permettre de faire des emplois, de revitaliser, de réindustrialiser. Donc on vous souhaite bonne chance.

Alors j'ai une petite question, c'est par rapport à la structuration de votre consortium ou association. J'ai entendu par la DREAL, M. COURTY, qu'il y avait deux projets dans le projet,

deux porteurs de projet peut-être, mais qui c'est qui va opérer la deuxième partie, la partie dépolymérisation et la partie repolymérisation, fabrication du plastique, et commercialiser ces plastiques ?

Ronan FLÉHO

Merci.

Thierry DORMOIS

Merci, M. PERBEN. Donc effectivement vous avez raison, il y a deux porteurs de projet, enfin il y a deux... excusez-moi, il y a deux sociétés différentes. Par contre, vous allez retrouver les mêmes acteurs, les mêmes actionnaires dans les deux sociétés. Simplement, les règles, les... les répartitions sont différentes dans les deux sociétés. Pour répondre directement à votre question, dans l'usine de dépolymérisation ou repolymérisation, toute la partie opération de maintenance est assurée directement par le consortium. Donc ce sera une société autonome qui aura la capacité d'assurer cette opération de maintenance. Il est bien évident que là-dessus nous nous baserons sur l'expérience de nos collègues de... de SK qui ont déjà l'habitude d'opérer ce genre de... ce genre d'installation.

Mathieur DAVID

Merci. Autre question peut-être.

Ronan FLÉHO

Monsieur juste... au fond là-bas s'il te plaît. Le Monsieur tout au fond.

Mathieu DAVID

Oui, on va commencer par ceux qui n'ont pas encore pris la parole.

Intervention de Jean-Pierre DAMM

Bonsoir. Jean-Pierre DAMM, je suis salarié de la Centrale Huchet depuis 50 ans. Je voudrais juste remémorer un tout petit peu la raison... d'une réactivité du... du territoire, par rapport à l'après-charbon. Nous avons connu la fin de la Cokerie, nous avons évité de justesse la fin de la centrale. Mais il faut rappeler que c'est le projet de territoire du Warndt Naborien qui a ici même, dans un projet signé par Mme WARGON, la Ministre dit « cette région, ce territoire, ce secteur de Moselle Est doit vivre avec des nouveaux projets ». De nouveaux projets, et c'est à ça que ce sont engagés les acteurs politiques, les acteurs institutionnels, les représentants des salariés, pour qu'effectivement cette région oubliée de Moselle Est elle revive.

Et je crois que je voudrais remercier tous les acteurs qui ont contribué ici à ce qu'effectivement les investisseurs viennent dans ce territoire. Je voudrais les rassurer pour dire : « nous sommes pas du tout gênés par cette phase de concertation » en ce qui concerne les représentants du personnel, bien au contraire. Je crois que cette phase de concertation doit démontrer la première chose, c'est qu'il y a une volonté collective de concrétiser un projet, une volonté collective de concrétiser des réponses auxquelles légitimement nous sommes tous soumis. Et à partir de là, cette région qui... qui était

abandonnée, elle peut dire « oui, nous pouvons être quelque part un exemple dans ce qui se passe ».

Je voudrais, juste pour terminer, signaler que je suis un des rares français Président d'un Comité de dialogue social européen, des industries extractives en Europe. Et je peux vous dire, pour échanger avec mes collègues des autres... des autres pays européens, les difficultés qu'ont les régions minières à obtenir des investissements pour qu'effectivement les salariés du secteur touchés puissent avoir une autre perspective de reconversion, avoir d'autres perspectives que celle de ne plus avoir de travail. C'est aujourd'hui ici, je voudrais que ce soit cité en exemple sur le plan européen à un moment donné pour dire « voilà, on est en capacité dès lors qu'on a les volontés et les réticences, mais la volonté de concrétiser ce projet ». Et j'appelle de tous mes vœux que ce projet se concrétise effectivement, on arrête de faire du bla-bla-bla, et qu'on passe aux actes.

Mathieu DAVID

Merci, Monsieur.

Thierry DORMOIS

Merci pour votre soutien.

Ronan FLÉHO

Madame au fond s'il vous plaît.

Intervention de Camille JAFFRELO

Merci. Bonjour, Camille JAFFRELO, je suis la Directrice de Cabinet du Président de GazelEnergie, donc l'exploitant de la centrale Émile-HUCHET où travaille Jean-Pierre. Je voulais simplement dire, évidemment, enfin ce projet Parkes rappelait peut-être que les... les industriels de la plateforme chimique de Carling au sein de l'association de Chemosis, nous nous sommes extrêmement impliqués pour les faire venir et on était en concurrence avec d'autres territoires. Et donc pour nous c'est une excellente nouvelle que de les voir arriver sur le... sur le site des Cokes de Carling puisque, enfin vous le savez, à la centrale Émile-HUCHET on a subi assez lourdement les fermetures des centrales à charbon. On a réouvert notre usine, mais on sait très bien que c'est pas... c'est pas l'avenir, et on a besoin d'accueillir autour de nous des projets qui vont permettre de recréer de l'emploi dans le territoire et qui vont s'insérer dans une logique beaucoup plus respectueuse de l'environnement, et je crois que c'est ce qui est en train de se passer avec le projet Parkes. Je voulais simplement revenir, tout à l'heure vous avez parlé du fret. Sur la plateforme de Carling, on vient de déposer un dossier dans le cadre d'un appel à projets qui s'appelle ZIBaC, qui vise à décarboner les industries existantes. Donc ça, c'est important, je crois que sur l'ensemble de la plateforme de Carling tous les industriels ont conscience de la nécessité de se décarboner et de... et de développer de nouveaux projets. Et au sein de cette plateforme, on a déposé un certain nombre de fiches, on travaille avec l'ADEME donc sur ce sujet-là, on va tous être auditionnés à Paris pour aller défendre notre copie.

Et une des fiches c'est... c'est le fret, et sans vouloir peut-être trop s'avancer, mais aujourd'hui, enfin bon, le... le... vous savez les trains passent au milieu du site de la centrale, donc on... on connaît un petit peu. Nous on a pas pu... enfin par le passé on approvisionnait notre charbon par... par train, et... et ça a été un des... un des vecteurs où je crois que la région a... a décidé aussi de... de travailler dans le cadre de l'implication de Parkes sur les rénovations d'un certain nombre de... de voies, et on y travaille avec les industriels. Donc voilà je voulais juste vous dire ça, parce que je pense que c'est important pour tout le monde que vous le sachiez qu'on y travaille. Voilà.

Ronan FLÉHO

Merci.

Mathieu DAVID

C'est bien noté, merci.

Intervention du public

Train d'Amsterdam non ? Pas par train, par camion.

Ronan FLÉHO

Allez, une autre question, encore une dernière.

Intervention de Camille JAFFRELO

Si je peux me permettre, je peux peut-être juste répondre au Monsieur sur ce point, ça me dérange pas.

Ronan FLÉHO

Non, non. Ce n'est pas l'objet de la réunion.

Intervention de Camille JAFFRELO

Non, mais c'est pour expliquer.

Ronan FLÉHO

Vous pourrez en parler après, il y a pas de problème on pourra en parler.

Mathieu DAVID

Il y avait le Monsieur ici, au milieu de la rangée, après, Monsieur ici.

Question de Salvatore LA ROCCA

Merci. Salvatore LA ROCCA, moi je suis Président, coprésident de la Fédération Lorraine Nature Environnement, donc bien sûr, soucieux de... de notre environnement. Je voudrais d'abord dire qu'il faut surtout pas vous imaginer que parce que on s'intéresse à l'environnement, on est contre un projet comme celui-là.

Ça demande de la réflexion, et j'ai eu une partie déjà de réponse aux questions que je voulais poser, entre autre sur l'expérimentation, je pense que nous serons très intéressés à savoir comment ça se passe en Corée. Et je voudrais savoir si... il y a un dessin déjà, il y a des dessins 3D dans... dans la plaquette, avec des cheminées relativement importantes, est-ce que c'est simplement un dessin pour remplir la page, ou est-ce que vous avez déjà la hauteur de la cheminée ? S'il y a cheminée, il y a effluent, et donc à partir de quand nous aurons des informations sur les rejets ?

Mathieu DAVID

D'accord. Peut-être mettre effectivement d'où vient l'illustration dans le dossier et si on a les idées sur les tailles de l'usine prévues en France.

Thierry DORMOIS

L'illustration qui est dans le dossier c'est une modélisation d'un projet qui était prévu au Canada, donc qui est un projet qui va... qui va se monter dans les... dans les années futures. Par contre, les premières études de design ont été réalisées pour ce projet canadien. Et c'est donc la vue d'architectes de ce projet canadien, et vu les derniers plans d'implantation, elle est relativement représentative. D'accord ? Donc physiquement, ça va effectivement beaucoup ressembler à ce que vous avez sur la figure... sur l'illustration pardon, la hauteur de la plateforme SSP est de 70 mètres à plus ou moins un ou deux mètres. Voilà.

Ronan FLÉHO

Très bien. Merci.

Mathieu DAVID

Question...

Intervention du public

On aura le dépliant quand ?

Thierry DORMOIS

Écoutez, les études sont actuellement en finalisation, on va dire que très concrètement d'ici à la fin de l'année on aura l'ensemble des informations nécessaires.

Intervention du public

Avec des documents publics ?

Thierry DORMOIS

Oui, bien sûr. M. COURTY en a parlé tout à l'heure.

Ronan FLÉHO

Bien, je vous propose de laisser parler si vous voulez pour les questions, c'est l'objet de cette réunion d'expression notamment. Monsieur.

Mathieu DAVID

Allez-y, Monsieur.

Intervention de Gilbert PITANCE

Gilbert PITANCE, je suis le Président du Conseil de l'IUT de Moselle.

Mathieu DAVID

Repoussez un peu le micro.

Intervention de Gilbert PITANCE

En tant que citoyen et Président de l'IUT de Moselle, on peut se féliciter de ce projet, et dire bravo à tous les gens qui l'ont organisé, parce que c'est quand même un projet de souveraineté industrielle. On parle de réindustrialisation, c'est un vrai projet, vous avez dit que cela enrichit le territoire donc il y a tout le système des taxes qui se met en route, mais aussi ça permettra de fournir des emplois technologiques et qualifiés pour les gens qui sont formés dans les différents établissements scolaires et universitaires du territoire. L'IUT de Moselle elle forme des gens en chimie et en logistique, c'est donc des technologies qui sont parfaitement adaptées à ce qui va se faire. Donc, et c'est non seulement des gens qui sont formés, mais il y a aussi des chercheurs qui sont capables, je dis pas de trouver toutes les solutions, mais de participer aux évolutions futures, soit du process, soit du système. Donc ce que je voulais dire c'est bravo pour la concertation c'est... c'est libre, c'est fluide et c'est convivial.

Ronan FLÉHO

Merci, Monsieur.

Mathieu DAVID

Merci, Monsieur.

Ronan FLÉHO

D'autres interventions ? Monsieur, la dernière question, je crois, Monsieur oui.

Question du public

Merci. Vous parlez d'un besoin, donc dans la page 37, de 20 mégawatts de vapeur, et aussi d'un réseau de chaleur existant. Alors je me trompe peut-être, mais je crois que le réseau de chaleur existant, et je me tourne vers Gazel, je crois qu'il est corrélé à la création de la centrale Biomasse. Et du coup pour l'heure, on parle pas de centrale Biomasse parce qu'on parle encore de centrale à charbon. Et du coup, est-ce que c'est vraiment lié à la reconversion de la centrale, ou est-ce que ce réseau de chaleur existe vraiment déjà ?

Thierry DORMOIS

Le réseau de chaleur est prévu à partir de la centrale Biomasse qui est actuellement en cours de réflexion au sein de Gazel.

Intervention du public

D'accord. Mais parce que du coup on a vraiment des décrets qui sortent du chapeau, typiquement celui sur la continuité de l'exploitation de la centrale à charbon qui est sorti là en août à la surprise générale. Il y avait la fermeture qui était prévue en mars 2022, qu'on a repris du coup à l'hiver 2022.

Ronan FLÉHO

C'est pas l'objet non plus de la concertation Monsieur.

Intervention du public

J'entends bien, mais pour la partie concertation du coup, pour recentrer le débat, est-ce que sans la centrale Biomasse, donc en imaginant qu'il y ait une continuité de l'activité charbon, le projet est-ce que ça remet en cause le projet in fine de Loop ?

Thierry DORMOIS

Alors oui, ça remettrait en cause le projet in fine de Loop, donc la base du projet et le souhait des actionnaires à ce niveau-là, est de directement pouvoir investir sur une énergie qui soit au maximum décarbonée. On est en train de parier à ce niveau-là sur le futur, et donc le souhait est vraiment de pouvoir travailler en totale collaboration avec Gazel, donc pour justement matérialiser ce projet de Biomasse.

Intervention de Camille JAFFRELO

Je peux peut-être compléter.

Mathieu DAVID

Un complément rapide, s'il vous plaît, Madame, parce que je me suis engagé à ce que tout le monde puisse s'exprimer effectivement.

Intervention de Camille JAFFRELO

Je vais faire très vite, alors ! Merci, Monsieur. Donc en fait, on développe depuis quatre ans, si je ne me trompe pas, sur le site de la centrale une chaudière de 20 mégawatts, donc une nouvelle installation qui n'a rien à voir avec la centrale charbon. Parce que sur le site Émile-HUCHET on a 80 hectares, donc l'exploitation de charbon c'est une vingtaine d'hectares et donc il en reste une soixantaine. Sur cette soixantaine d'hectares, vous allez retrouver le projet ReSolute de Circa qui va bientôt rentrer en enquête publique. Vous allez retrouver une... une chaudière Émile-HUCHET Biomasse qui vient de conclure son enquête publique et sur lequel on atteint aujourd'hui, donc comme M. COURTY a présenté, on passe à la dernière commission bientôt donc on est en finalisation des DAE, voilà, et donc on a fini la partie de réunion publique, nous il y a déjà de ça plusieurs mois. Et puis, il y a le réseau de chaleur existant, vous savez sur la plateforme chimique de Carling, par le passé, avant qu'il y ait un certain nombre de privatisations c'est vrai, il y avait beaucoup de réseaux partout. Toutes les usines étaient connectées les unes aux autres. Nous on était connecté avec les cokeries, on recyclait par exemple du gaz, il y avait des réseaux de chaleur, etc. Et en fait, aujourd'hui, avec la transition qui est en train de se passer sur le site et dans les usines autour de chez

nous, et bien on est en train de redéployer les réseaux qui étaient liés les uns aux autres par le passé, et donc on a des systèmes qui sont de plus en plus connectés parce que nous on a vocation à aller produire des énergies et elles seront bien renouvelables. La production de chaleur sur le site ça sera plusieurs Biomasses, mais elles seront renouvelables, et ça n'a rien à voir avec le charbon. Si la Ministre continue à faire des décrets parce qu'on a besoin de sécuriser le système électrique, c'est une partie de l'exploitation, mais c'est pas du tout l'ambition sur le site. Le site, ça sera de l'hydrogène, de la chaleur renouvelable et ça sera de la production d'énergie renouvelable pour décarboner l'industrie de la plateforme chimique de Carling, et sur ça on est très clair.

Mathieu DAVID

Très bien. Merci.

Ronan FLÉHO

Merci pour ces précisions. Peut-être une ou deux dernières questions.

Intervention du public

Si vous me permettez, juste une remarque et une question, parce que tout à l'heure j'ai oublié de poser la question.

Mathieu DAVID

Allez-y.

Question du public

Je m'en excuse. Oui, enfin je confirme ici que la chaudière Biomasse physiquement elle n'a rien à voir avec l'exploitant charbon. Il y a pas de problème... il y a pas de problème. Donc ma question était est-ce que ce projet peut contribuer à ce qu'on donne du corps à la notion de « matière première secondaire » ? Parce qu'on parle de déchet, déchet qui est négatif, mais personne ne dit qu'est-ce qu'on entend derrière le terme « matière première secondaire ». Et je crois que ça mériterait une explication. Voilà. Ma question est-ce que ça peut y contribuer ?

Mathieu DAVID

Lyonel.

Lyonel ROUVE

C'est... c'est exactement ça, on va produire le produit final de ce projet, c'est du plastique recyclé qui est une matière première secondaire. C'est exactement ça le but. Faut que ce soit réincorporé dans la consommation globale.

Intervention du public

Parfait.

Mathieu DAVID

Merci.

Ronan FLÉHO

Bien. Et bien écoutez, si nous avons épuisé les... les questions, il me reste à vous remercier de votre participation active à ces échanges et à ces débats, et à vous inviter surtout aux autres temps d'échange, où là il pourra y avoir justement des compléments d'information beaucoup plus précis sur les thématiques qu'on a... qu'on a présentées, et sur la technique, sur les enjeux environnementaux, sur l'emploi et la formation.

Mathieu DAVID

Et le compte rendu de cette réunion avec la vidéo, le texte et le support de présentation seront mis en ligne sur le... sur le site Internet également pour ceux qui le souhaitent.
M. MARTIN.

Luc MARTIN

Oui, donc merci, merci pour ces différentes présentations, donc je vois que ce soir on a pu toucher du doigt ce projet et également les petites pastilles de plastique. Il y a quelques petits points de vigilance peut-être qu'il faudra souligner. À un moment on expliquait que y avait pas de déchet de fermentescible, mais on a aussi parlé de jambon, alors il y en a quand même un tout petit peu, donc on lèvera les ambiguïtés lors des prochaines réunions. On détaillera plus les impacts, et puis on a parlé de... de beaucoup d'études qui sont en cours, qui évoluent, qui approchent.

Il faudra quand même nous dire si pendant le temps de cette concertation qui va durer deux mois, est-ce qu'on aura des avancées présentables au public dans le domaine des études de danger, dans le domaine de l'étude faune/flore qui est maintenant en cours depuis six mois. Sur le ferroviaire, j'ai vu qu'il y avait une grande appétence du public sur ce sujet, est-ce qu'il y aura des éléments plus concrets à... à mettre en avant, et également j'ai entendu des questions sur les rejets gazeux qui sont à l'étude, qu'est-ce qu'on pourrait dire au public lors des prochaines réunions qui vont se poursuivre. Lors des prochaines réunions, on sera vigilant à être plus précis sur le partage 50/50 entre présentation et expression du public, parce qu'il faut pas que les gens repartent avec une question rentrée qu'ils n'auraient pas pu exprimer.

Et puis je voulais rappeler aussi aux associations encore constituées qu'ils ont la possibilité sur le site Internet de créer des cahiers d'acteurs qui seront pris en compte et partagés avec l'ensemble des intervenants. Donc si vous voulez peaufiner des précisions, des argumentaires et les faire partager, le site Internet est là dans la rubrique « cahier d'acteurs ». Et puis donc vraiment, j'invite chacun de vous à participer au prochain atelier, et sur la table qui est à la sortie, vous trouverez un résumé de tous les... les événements qui sont prévus et donc vous pouvez vous servir sur ces flyers. Voilà. Et donc merci encore pour les interventions de chacun.

Mathieur DAVID

Merci à vous.

Ronan FLÉHO
Bonne soirée.

PROJET PARKES

D'UNITÉS DE PRÉPARATION DE MATIÈRES PLASTIQUES ET DE RECYCLAGE PAR DÉPOLYMÉRISATION DU PLASTIQUE PET À SAINT-AVOLD (57)

CONCERTATION PRÉALABLE

11 septembre - 7 novembre 2023

Concertation garantie par

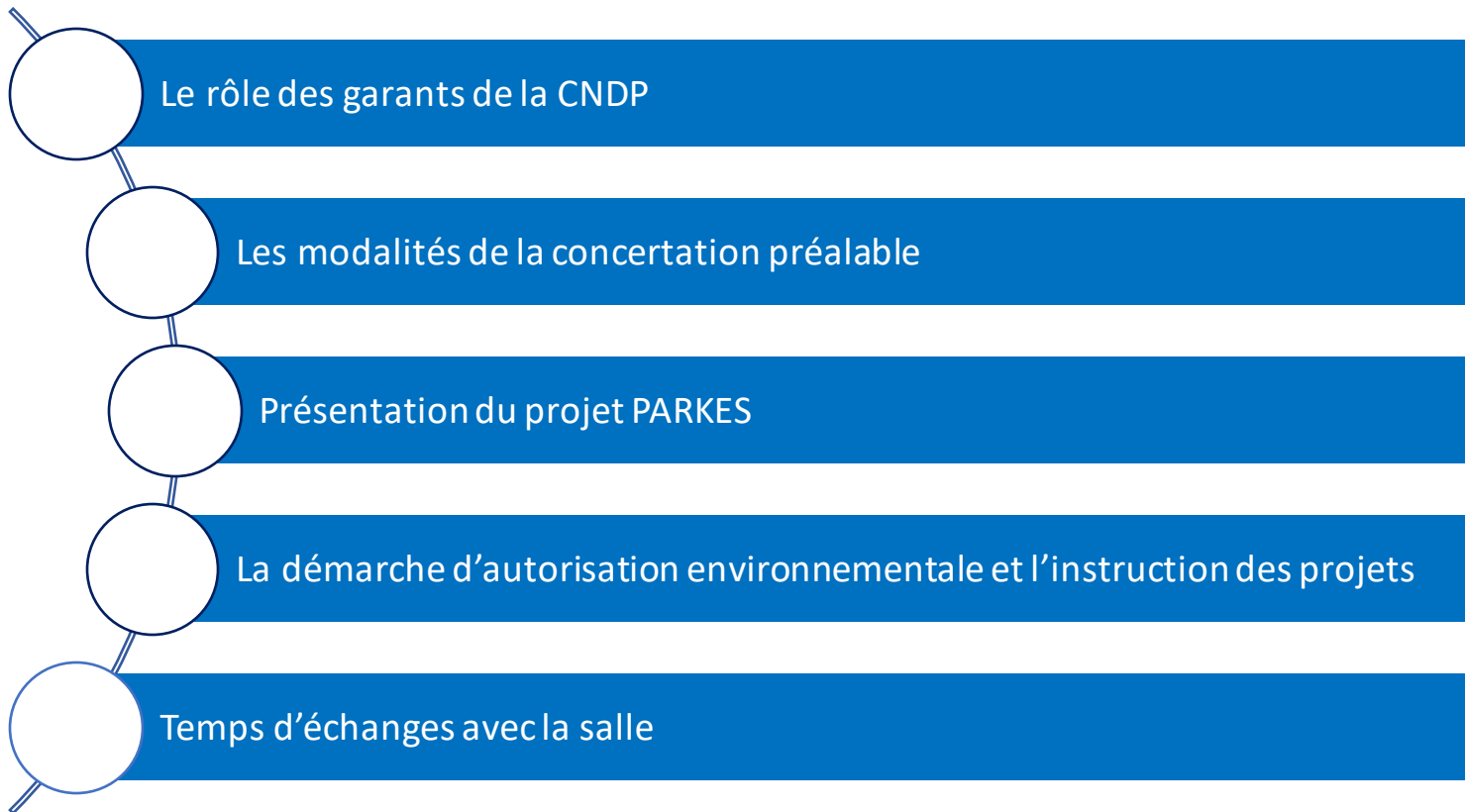


Réunion d'ouverture
14 septembre 2023

concertation-projet-parkes.fr



PROGRAMME DE LA RÉUNION



La concertation

PROJET PARKES

D'UNITÉS DE PRÉPARATION DE MATIÈRES PLASTIQUES ET DE RECYCLAGE PAR DÉPOLYMÉRISATION DU PLASTIQUE PET À SAINT-AVOLD (57)

LE RÔLE DES GARANTS

Luc MARTIN et Valérie

TROMMETTER



MA PAROLE A DU POUVOIR

Qui sont les garants :



valerie.trommetter@garant-cndp.fr

luc.martin@garant-cndp.fr



MA PAROLE A DU POUVOIR

244 boulevard Saint-Germain - 75007 PARIS
<http://www.debatpublic.fr>

La Commission nationale du débat public : qu'est-ce que c'est ?

AUTORITE

Habilité à prendre des décisions en son nom propre



Created by dDara from Noun Project

ADMINISTRATIVE

Institution publique



Created by Gloria Maggioli from Noun Project

INDEPENDANTE

Ne dépend ni des responsables des projets, ni du pouvoir politique



Created by Nithinan Tatah from Noun Project

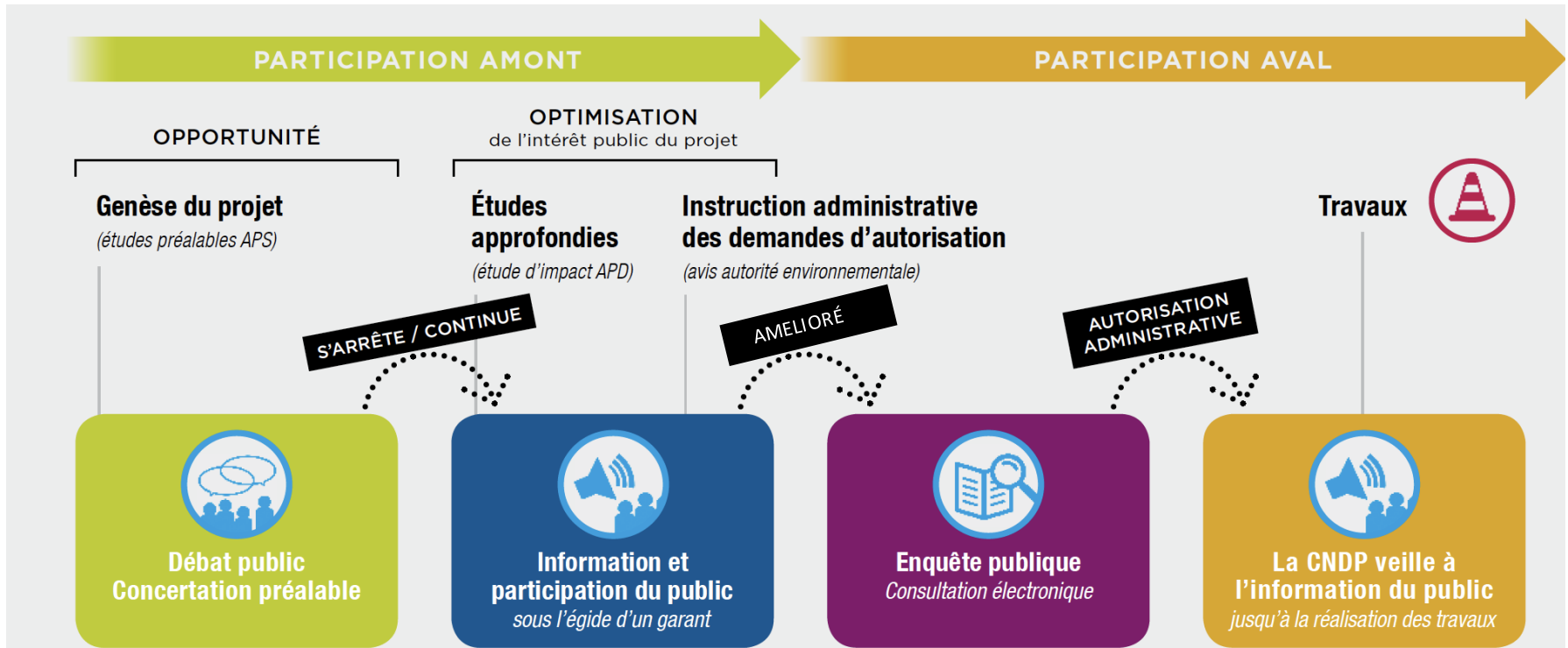
Elle défend un droit :

“ *Toute personne a le droit [...] **d'accéder aux informations** relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de **participer à l'élaboration** des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.*

”

Article 7 de la Charte de l'Environnement – rendue constitutionnelle en 2005

Un droit qui sert à quoi ?



Les 6 principes de la CNDP

INDEPENDANCE

Vis-à-vis de toutes les parties prenantes



NEUTRALITE

Par rapport au projet



TRANSPARENCE

Sur son travail, et dans son exigence vis-à-vis du responsable du projet



ARGUMENTATION

Approche qualitative des contributions, et non quantitative



EGALITE DE TRAITEMENT

Toutes les contributions ont le même poids, peu importe leur auteur



INCLUSION

Aller à la rencontre de tous les publics



Une concertation préalable au titre du Code de l'environnement

Concertation organisée sous l'égide de la CNDP (avec garants)

Objectifs : Permettre un débat sur :

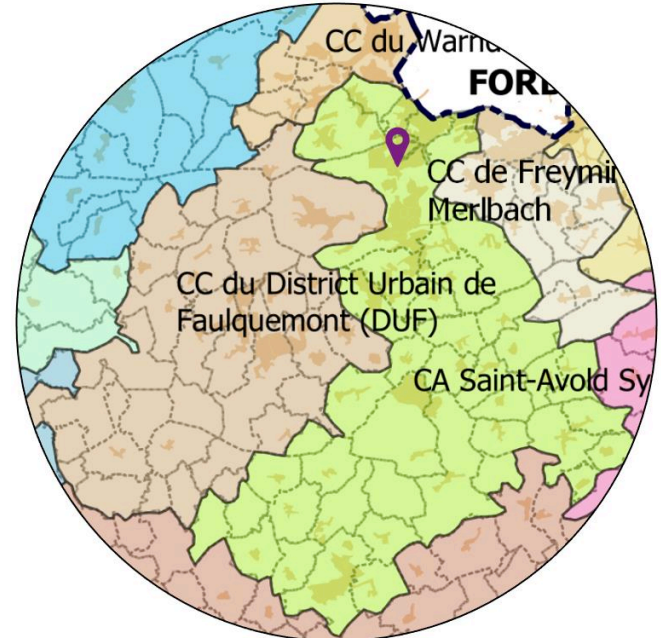
- **L'opportunité du projet**
- Ses **objectifs** et ses **caractéristiques principales**
- Les **enjeux socio-économiques**
- Les **impacts significatifs** sur l'environnement et l'aménagement du territoire
- Les **solutions alternatives**, y compris de l'absence de mise en œuvre du projet
- Les modalités d'information et de participation du public à l'issue de la concertation

Les modalités de la concertation

Calendrier de la concertation préalable : 11 septembre – 7 novembre 2023 (8 semaines)

Périmètre d'information de la concertation : 90 communes (126 000 habitants)

- **La Communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie** (41 communes)
- **La Communauté de communes de Freyming-Merlebach** (11 communes)
- **La Communauté de communes du Warndt** (5 communes)
- **La Communauté de communes du District Urbain de Faulquemont** (33 communes)



Programme de la concertation

Réunion publique d'ouverture

Jeudi 14 septembre, 18h

Salle des Fêtes, Carling

Réunion de présentation à l'IUT

Mercredi 20 septembre, 9h30

IUT de Moselle-Est, Saint-Avold

Réunion thématique « *Objectif zéro plastique : comment sortir du plastique ?* »

Jeudi 28 septembre, 18h

IUT de Moselle-Est, Saint-Avold

3 ateliers thématiques :

- **Atelier n°1 : Emploi & formation**

Mercredi 4 octobre, 18h

Espace Detemple, L'Hôpital

- **Atelier n°2 : Enjeux environnementaux**

Mardi 10 octobre, 18h

Maison des Associations, Saint-Avold

- **Atelier n°3 : Risques industriels**

Mercredi 18 octobre, 18h

Salle des Fêtes, Carling

Programme de la concertation

3 « débats-mobiles » :

- **Débat-mobile n°1**

Vendredi 15 septembre (matin)
Marché de Saint-Avold

- **Débat-mobile n°2**

Jeudi 21 septembre (matin)
Marché de Creutzwald

- **Débat-mobile n°3**

Mercredi 11 octobre (matin)
Marché de Völklingen, Allemagne

Réunion publique de restitution

Jeudi 26 octobre, 18h

Salle des congrès, Saint-Avold



Une inscription préalable sur le site de la concertation est recommandée pour chaque temps d'échange

Comment s'informer ? Comment participer ?

- **Site internet de la concertation** avec rubrique participative : www.concertation-projet-parkes.fr
- **Dossier de concertation et synthèse du dossier**
- **Flyer d'information avec carte T intégrée**
- **Registres papier** en mairie (Saint-Avold, Carling, L'Hôpital, Grossrosseln et Völklingen)
- **Affiches « grand public »** dans les commerces
- Auprès des **garants de la CNDP**
- **Traduction en allemand** du site internet et des principaux documents d'information



A l'issue de la concertation :

- **Bilan des garants** : 7 décembre 2023
- **Bilan des maîtres d'ouvrage** : Fin janvier / Début février 2023



Ces bilans seront rendus publics et mis en ligne sur le site internet de la concertation

Le projet PARKES

Thierry DORMOIS

Directeur de projet PARKES

PROJET PARKES

D'UNITÉS DE PRÉPARATION DE MATIÈRES PLASTIQUES ET DE RECYCLAGE PAR DÉPOLYMÉRISATION DU PLASTIQUE PET À SAINT-AVOLD (57)

Les porteurs du projet

3 entreprises spécialisées dans la gestion et la valorisation des déchets



Les objectifs du projet

- Contribuer aux **objectifs réglementaires en matière de gestion des déchets et d'économie circulaire**
- Contribuer à **l'autonomie de la Région Grand Est** pour la gestion de ses déchets
- **Amplifier le recyclage des déchets plastiques** et l'usage des plastiques recyclés
- Développer et pérenniser le **tissu industriel local** en favorisant les synergies avec les entreprises locales
- Participer à la **revalorisation des friches industrielles du territoire**
- **Réduire la consommation d'énergie fossile**, par l'utilisation de réseaux de chaleur existants.

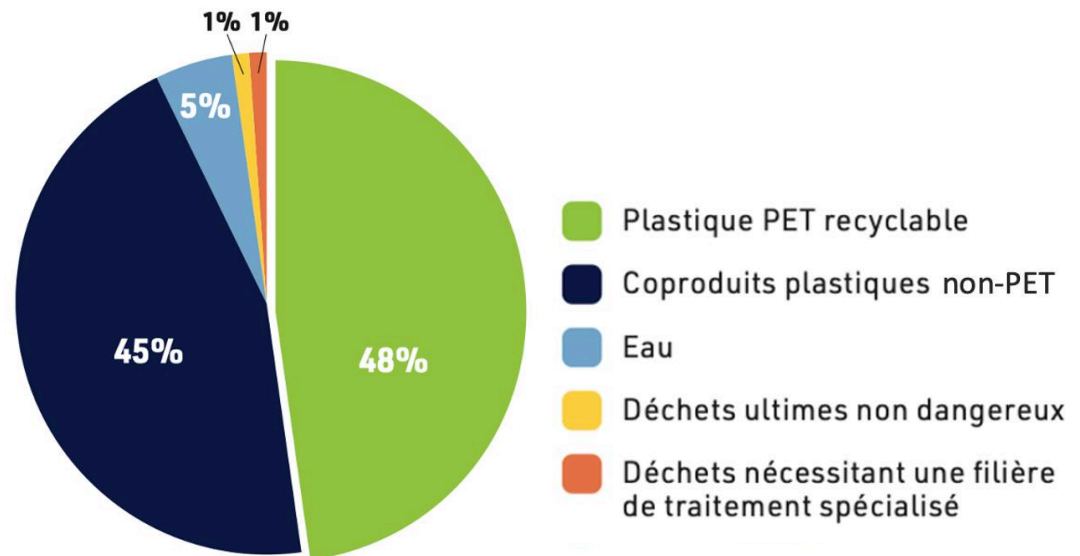
Un projet, deux usines

- Une usine de préparation de matières plastiques (maximum 145 kt de déchets plastiques aujourd'hui non recyclés)
- Une usine de recyclage par dépolymérisation du PET (70 kt)

Quels déchets pourront être recyclés ?

- ✓ Barquettes alimentaires PET
- ✓ Blisters PET
- ✓ Films et fibres PET
- ✓ Contenants opaques PET

1 tonne de déchets entrants =

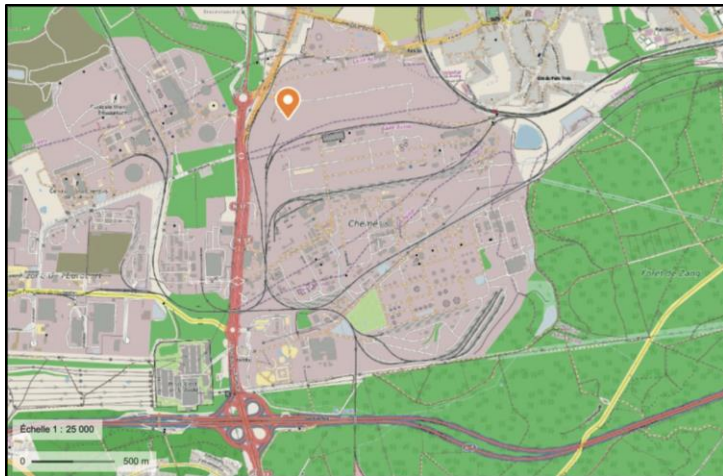


PROJET PARKES

D'UNITÉS DE PRÉPARATION DE MATIÈRES PLASTIQUES ET DE RECYCLAGE PAR DÉPOLYMÉRISATION DU PLASTIQUE PET **À SAINT-AVOLD (57)**

Un emplacement privilégié au sein de la plateforme industrielle Chemesis et au carrefour de l'Europe

- **À proximité des gisements des Régions Grand Est et Hauts-de-France, d'Allemagne et d'Europe du Nord**
- **Un réseau d'infrastructures performant : réseaux de chaleur, axes autoroutiers, logistique ferroviaire ...**



- **Des synergies avec les entreprises et les industriels du territoire**
- **Un bassin d'emploi et de formation adapté**

PROJET PARKES

D'UNITÉS DE PRÉPARATION DE MATIÈRES PLASTIQUES ET DE RECYCLAGE PAR DÉPOLYMERISATION DU PLASTIQUE PET À SAINT-AVOLD (57)

Le projet PARKES en quelques chiffres

Max. 145 000 tonnes/an
de matières plastiques entrantes

70 000 tonnes/an
de plastique PET produites par recyclage
par dépolymérisation

Investissement prévisionnel de
440 millions d'euros

Emprise foncière d'environ
20 hectares

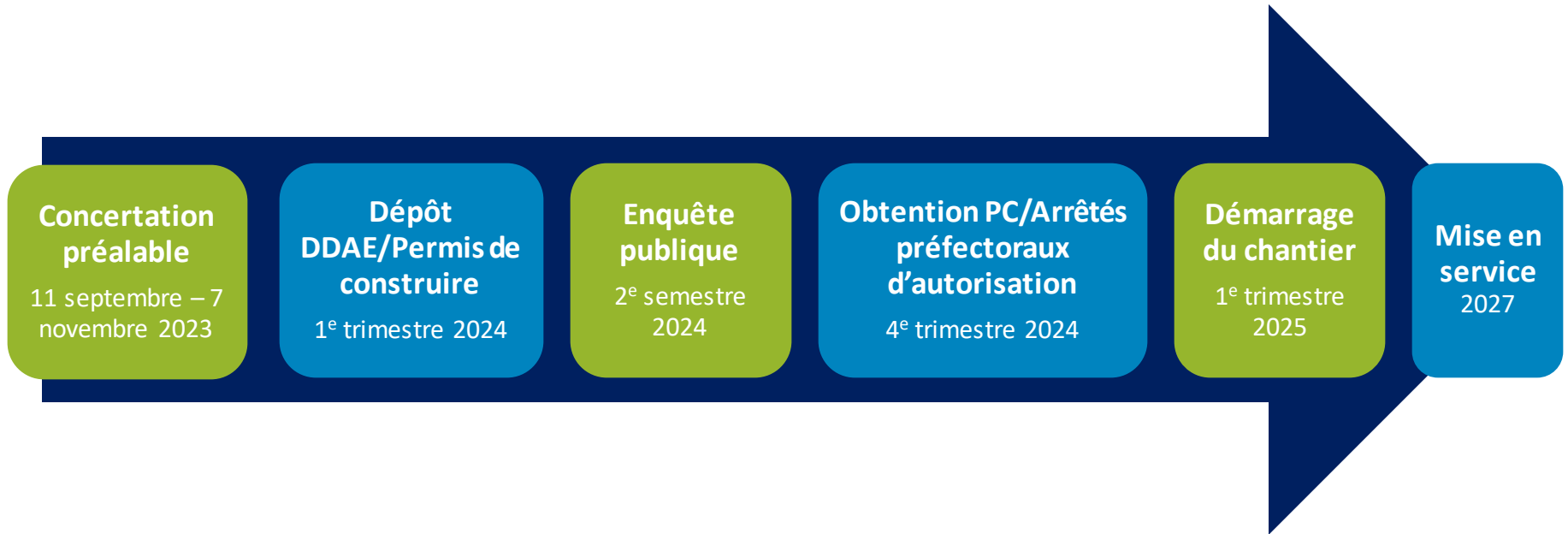
360 000 tonnes de CO₂/an
économisées par rapport à la production
d'une résine PET vierge pétrosourcée et
l'incinération des déchets utilisés comme
gisements

Création de plus de
200 emplois directs
et **1 000** à **1 200**
emplois induits

PROJET PARKES

D'UNITÉS DE PRÉPARATION DE MATIÈRES PLASTIQUES ET DE RECYCLAGE PAR DÉPOLYMÉRISATION DU PLASTIQUE PET **À SAINT-AVOLD (57)**

Le calendrier prévisionnel du projet



Un projet intégré dans son environnement

- **Absence de nuisances olfactives** (pas de déchets fermentescibles dans le plan d'approvisionnement)
- Des mesures pour **limiter les émissions sonores** des équipements
- **Installation d'un oxydateur thermique** pour les effluents gazeux des process
- **Installation d'une station de traitement d'eau** pour recycler au maximum les eaux du process et limiter la consommation et les rejets
- **Un suivi rigoureux des rejets eau/air**
- **Un inventaire faune-flore** en cours de réalisation par l'EPFGE
- Une réflexion sur **le développement du ferroviaire** pour limiter le trafic routier



Un atelier dédié aux enjeux environnementaux sera organisé le 10 octobre à 18h à Saint-Avold

La sécurité industrielle du site

- La plateforme Chemesis est classée **SEVESO seuil haut** et fait l'objet d'un **plan de prévention des risques technologiques (PPRT)**
- L'usine de recyclage relèverait *a minima* du régime **SEVESO seuil bas** en raison de la nature et de la quantité de produits stockés (méthanol)
- **Des études de dangers en cours**
- **Les moyens de prévention et de lutte contre les sinistres** seront soumis à l'approbation des services de l'État



Un atelier dédié aux risques industriels sera organisé le 18 octobre à 18h à Carling (Salle des Fêtes)

Les potentielles retombées du projet pour le territoire

- Un levier pour **la revitalisation et la transition industrielle** du territoire
- **Des perspectives d'emploi**, en phase chantier et en phase d'exploitation
- **Des retombées fiscales** pour les collectivités du territoire



Un atelier dédié à l'emploi et à la formation sera organisé le 4 octobre à 18h à L'Hôpital (Espace Detemple)

La technologie Infinite Loop

Laurent AUGUSTE

Loop Industries

PROJET PARKES

D'UNITÉS DE PRÉPARATION DE MATIÈRES PLASTIQUES ET DE RECYCLAGE PAR DÉPOLYMÉRISATION DU PLASTIQUE PET **À SAINT-AVOLD (57)**

La technologie de dépolymérisation du PET à basse température et sans ajout de pression permet :

- **Un recyclage de déchets de plastique « PET »** qui ne peuvent aujourd'hui pas être recyclés
- **Un recyclage « à l'infini »** : Un processus technologique réalisable à l'infini, sans dégradation de la qualité du plastique
- **Une production d'un haut degré de pureté** : Une résine PET de qualité vierge, utilisable dans les emballages de qualité alimentaire
- **Une solution plus respectueuse de la planète**, en comparaison au plastique produit à partir de combustibles fossiles



Réduction des émissions de GES

Une usine Loop de **70 000 kT** permet d'économiser **Jusqu'à 360 kT/an** de CO₂ par rapport à la production d'une résine PET vierge



Données environnementales



Jusqu'à -79%

Potentiel de réchauffement planétaire (PRP)



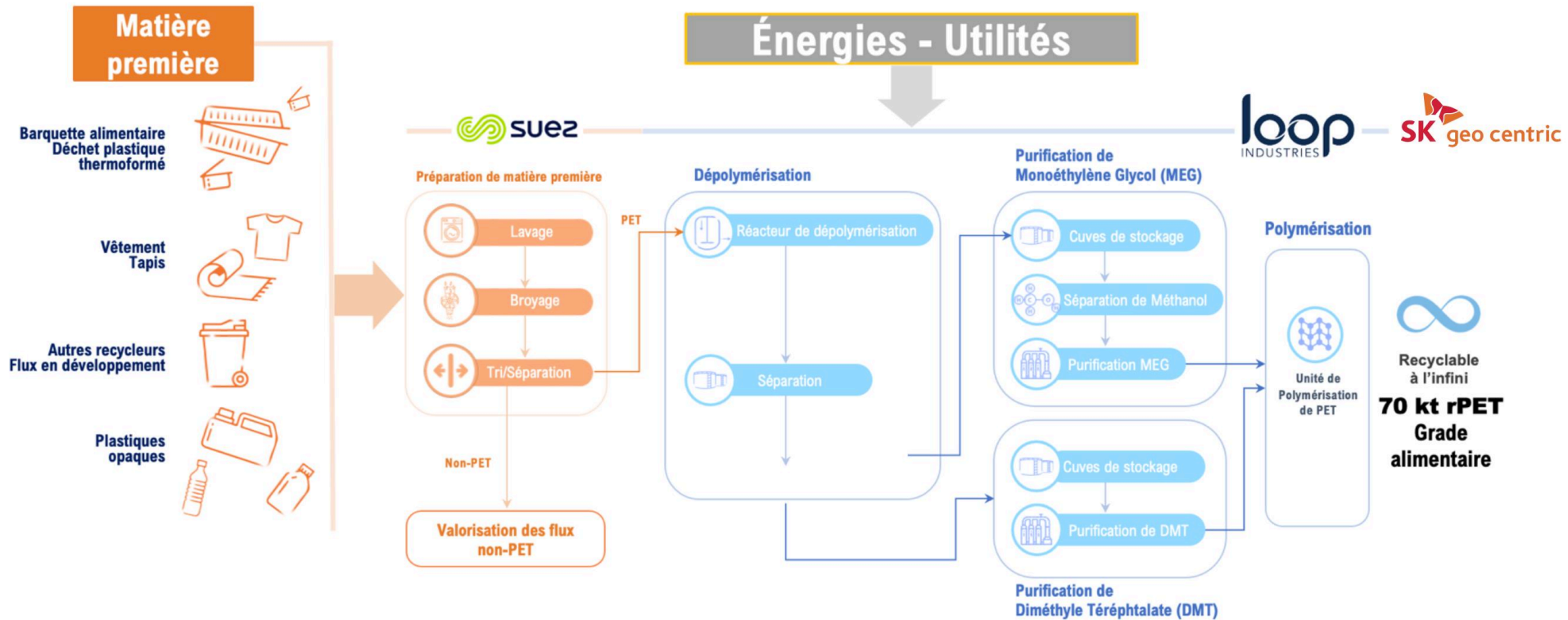
Jusqu'à -70%

Demande d'énergie primaire (non renouvelable)

PROJET PARKES

D'UNITÉS DE PRÉPARATION DE MATIÈRES PLASTIQUES ET DE RECYCLAGE PAR DÉPOLYMÉRISATION DU PLASTIQUE PET À SAINT-AVOLD (57)

Le fonctionnement du projet PARKES



La démarche d'autorisation environnementale et l'instruction des projets

Maxime COURTY
DREAL Grand Est



Préfecture de la Moselle

**DIRECTION
RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Unité Départementale
de la Moselle

La législation des installations classées pour la protection de l'environnement - ICPE

Projets Parkes

Autorisation environnementale et contrôles

1. L'autorisation environnementale

Législation ICPE → code de l'environnement, législation dite « intégrée »

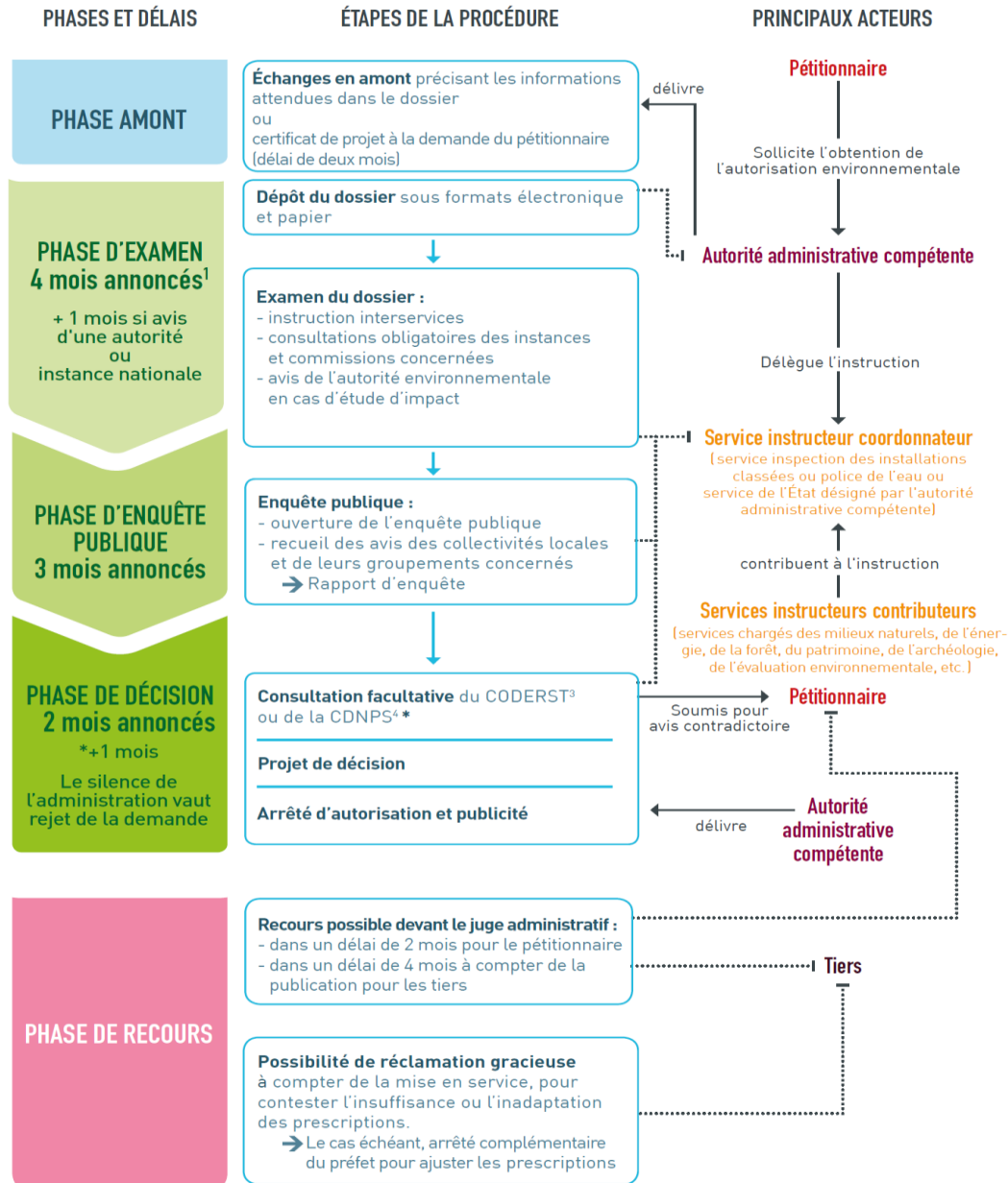
Intérêts défendus : la sécurité, la santé et la salubrité publiques, la commodité du voisinage, l'environnement, le paysage, ...

Classement d'un projet selon la nomenclature des ICPE – rubriques

Les deux projets Parkes soumis à :

- demande d'autorisation environnementale (*autorité administrative : préfet du département*)
- évaluation environnementale (*autorité environnementale : Mission régionale de l'autorité environnementale*)

LES ÉTAPES ET LES ACTEURS DE LA PROCÉDURE



1. Ces délais peuvent être suspendus, arrêtés ou prorogés : délai suspendu en cas de demande de compléments ; possibilité de rejet de la demande si dossier irrecevable ou incomplet ; possibilité de proroger le délai par avis motivé du préfet. 2. CNPN : Conseil national de la protection de la nature. 3. CODERST : Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques. 4. CDNPS : Commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

1. L'autorisation environnementale

Les prescriptions techniques sont fixées par l'arrêté préfectoral d'autorisation sur la base :

- d'arrêtés ministériels
- de l'acceptabilité des rejets par les milieux environnants
- de l'acceptabilité des rejets sur le plan sanitaire
- des meilleures techniques disponibles (meilleures performances environnementales (MTD – BREF))

L'arrêté préfectoral impose :

- les valeurs limites de rejet dans l'eau, dans l'air
- les conditions de surveillance des rejets (polluants surveillés,
- les objectifs de prévention des risques
- ...

2. Les contrôles

- Sur pièces (bilans, autosurveillance des rejets, ...)
- Sur site, par des inspections programmées ou inopinées

Parkes, classifié établissement prioritaire →
minimum 1 inspection tous les 3 ans

2. Les contrôles

Suites des contrôles :

- pas d'observations
- observations, avec en général demande de justificatifs ou de compléments pour juger de la conformité
- en cas de non-conformité, possibilité de :
 - . mise en demeure
 - . sanction(s) administrative(s) (amende, astreinte financière journalière, consignation, ...)
 - . sur le plan pénal, procès-verbal

Temps d'échange

PROJET PARKES

D'UNITÉS DE PRÉPARATION DE MATIÈRES PLASTIQUES ET DE RECYCLAGE PAR DÉPOLYMÉRISATION DU PLASTIQUE PET **À SAINT-AVOLD (57)**

Merci de votre attention